Conférence Episcopale du Zaïre

LES EVEQUES DU ZAIRE EN VISITE "AD LIMINA"

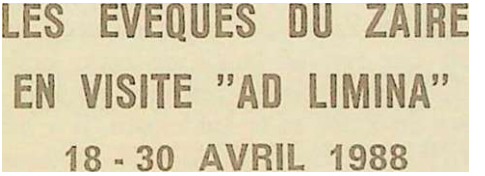
18 - 30 AVRIL 1988

Problèmes pastoraux
et échange de Discours

Edition du Secrétariat Général
de la C. E. Z.
Kinshasa, 1988.



Conférence Episcopale du Zaïre



Problèmes pastoraux et échange de Discours

Edition du Secrétariat Général
de la C. E. Z.
Kinshasa, 1988.

AVANT-PROPOS

Prévue initialement pour l'année 1987, la deuxième visite *"ad limina*" n'a pu avoir lieu que du 19 au 30 avril 1988.

Cette visite fait suite à celle effectuée par l'Episcopat du Zaïre en 1983, et a été précédée en 1985 par deux événements inoubliables. En effet, l'année 198.5 a été faste et restera à jamais mémorable pour l'Eglise de Dieu qui est au Zaïre. Au cours de cette année deux temps forts ont rythmé la vie de cette Eglise. Le 14 août 1985, le Saint-Père a retrouvé pour la deuxième fois la terre du Zaïre et le lendemain, il a béatifié Clémentine ANUARITE NENGAPETA et donné ainsi à l'Eglise une fille de notre peuple en modèle de sainteté.

Lors de cette seconde et inoubliable rencontre avec le Saint-Père, la Conférence Episcopale du Zaïre (C.E. Z.) a eu déjà l'opportunité de lui exposer quelques uns des problèmes vécus par l'Eglise qui est au Zaïre.

En avril 1987, en vue de la visite *"ad limina",* l'Episcopat a procédé à un nouvel examen des problèmes pastoraux rencontrés au Zaïre depuis 1960 à ce jour, et une synthèse en a été envoyée au Saint-Père.

La visite *"ad limina"* offre à chaque évêque diocésain l'occasion de présenter au Saint-Père la situation pastorale de son diocèse (CIC, Can. 399, § 1). Naturellement les joies et les peines de chaque évêque sont celles du Collège épiscopal, de même que les lumières et les ombres de chaque diocèse rejaillissent sur l'en-

semble de l'Eglise particulière. Les rapports quinquennaux des diocèses donneront dès lors au Pasteur Universel un panorama de la vie de l'Eglise Catholique au Zaïre.

Néanmoins, il est des problèmes qui concernent la Conférence Episcopale en tant que telle, soit parce que, à cause de leur incidence pastorale singulière, ils exigent des solutions collégiales concertées, soit parce que par nature, ils débordent les limites d'un diocèse, ou encore parce qu'ils découlent des options pastorales prises jadis par la Conférence Episcopale et qui sous-tcndent la pastorale d'ensemble de l'Eglise Catholique au Zaïre.

Aussi les Evêques du Zaïre ont-ils estimé opportun de présenter au Saint-Père, à l'occasion de leur visite *"ad limina*une synthèse des problèmes majeurs qui font l'objet de la sollicitude pastorale de l'ensemble des Evêques. Il s'agit essentiellement de : l'inculturation, le laïcat, les vocations sacerdotales, la vie consacrée, la famille chrétienne, la pastorale scolaire, la vie matérielle, les sectes, les Facultés Catholiques de Kinshasa passim, le sanctuaire de la Bienheureuse Anuarite à Isiro.

La visite *"ad limina"* jr'est déroulée autour de trois pôles importants :

1° la rencontre de chaque évêque diocésain avec le Saint-Père; la visite en groupe, la concélébration et le repas partagé avec le Saint-Père.

Les évêques étaient repartis en deux groupes comprenant chacun 3 provinces ecclésiastiques. Le premier était composé des évêques des provinces ecclésiastiques de Kinshasa, Kananga et Mbandaka. Le second comprenait ceux des provinces ecclésiastiques de Kisangani, Bukavu et Lubumbashi.

2° la visite des Basiliques Saint Pierre au Vatican et Saint Paul hors les murs.

3° les rencontres en commissions avec les différents Dicastères romains.

De cette visite *"ad limina",* les évêques et les fidèles du Zaïre retiendront entre autres que cet événement a coïncidé avec la reconnaissance officielle du missel romain pour les diocèses du Zaïre.

I.

PROBLEMES PASTORAUX DE L'EGLISE AU ZAÏRE

1. INCULTURATION

1.1. L'inculturation ou incarnation du message évangélique, des structures ainsi que des moyens de vie et d'action de l'Eglise est une option fondamentale et prioritaire de l'Episcopat du Zaïre. Déjà en 1961, deux ans après l'instauration de la hiérarchie ecclésiastique, l'Episcopat, au cours de sa Vie Assemblée Plénière, soulignait la nécessité de l'inculturation clans le domaine de la liturgie : « Nous n'aurons pas réellement christianisé la vie africaine, disent les évêques, aussi longtemps que nous n'aurons pas intégré ses valeurs culturelles dans un culte adapté où nos fidèles africains pourront exprimer leurs richesses spirituelles et sentiront vibrer leur âme religieuse ». (Actes de la Vie Assemblée Plénière, 1961, p. 362).

1.1.1 A cet effet, l'Episcopat, d'une part, est persuade qu'« une étude approfondie et critique des coutumes religieuses et un contact vivant avcc le peuple... révéleront les besoins culturels fondamentaux et fourniront les éléments nécessaires pour l'élaboration d'une liturgie africaine vivante répondant aux aspirations religieuses des populations » (p. 363).

1.1.2 D'autre part, pour traduire cette volonté d'inculturation dans les actes, l'Episcopat donne

des orientations pour l'élaboration et l'adaptation des rites ainsi que la traduction des textes liturgiques. Le critère fondamental pour une telle adaptation est que les textes et les rites doivent être *compris* et dès lors conformes au génie du peuple africain quant à l'expression verbale, musicale, gestuelle, et l'expression culturelle en général (pp. 363-364). Des directives précises et claires sont aussi données pour l'élaboration d'un rituel qui prenne en compte les coutumes et les christianise, en vue d'accompagner « les actes principaux de la vie des individus, des familles et de la société » (p. 365).

1.1.3 Et les évêques d'encourager les prêtres et les spécialistes à étudier les coutumes pouvant aider clans l'élaboration des rites des funérailles, du mariage, de l'offrande, du catéchuménat et du baptême, des bénédictions des diverses saisons de l'année..., ainsi qu'une *«adaptation modérée* de la célébration de la Messe aux besoins et à la sensibilité de nos fidèles » (p. 367).

1.1.4 Enfin, après avoir édicté un directoire pour la Messe et des principes pour organiser l'apostolat liturgique (pp. 371-381), la Vie Assemblée Plénière formule, à l'attention de la Sacrée Congrégation des Rites, *neuf voeux* pour

la Messe et six pour le Rituel, axés tous sur la nécessité de faire droit à la culture locale (pp. 407-408).

1.2 L'Episcopat du Zaïre ne s'est pas départi de l'impulsion donnée en 1961 au travail d'inculturation. D'autant que les Evêques du Zaïre virent leurs intuitions et voeux confirmés par le Concile Vatican II : dans le domaine de la liturgie (SC, 36-40), de la culture (GS, 44; 58), de la théologie et de l'cvangélisation en général (AG 22).

1.2.1 Les documents pontificaux ultérieurs, reflétant l'attitude séculaire du Saint-Siège, vont dans le même sens. Citons notamment l'Encyclique *Redemptor hominis* (n° 12) et les Exhortations apostoliques *Evangelii Nuntiandi* (nn. 61-65), *Catecbesi Tradendae* (n° 53) et *Familiaris Consortio* (n° 10), de même les discours adressés à l'Episcopat du Zaïre, en 1980 et en 1983, sans parler de la récente Encyclique Slavorum Apostoli (in DC, du 21 juillet 1985).

1.2.2 Voilà autant de documents du Magistère qui ont guidé les Evêques du Zaïre dans leur pastorale en matière d'inculturation. C'est à leur lumière que plusieurs décisions ont été prises pour faciliter cette pastorale : la création de la commission épiscopale de l'Evangélisation (1967), d'une part, au sein de la Faculté dz

Théologie Catholique, l'érection du Centre d'Etude des Religions Africaines (CERA) (1967), d'autre part; plusieurs projets et essais d'inculturation confiés à ladite commission et promus en dialogue avec le Saint-Siège, lesquels sont en cours d'expérimentation ou en voie d'étude : rites des funérailles, ordo pour l'initiation des adultes, rituel du sacrement de mariage, rites des bénédictions, rite de confirmation d'un couple non-chrétien accédant au baptême.

1.3 Mais le grand projet d'inculturation qui, avec le concours efficace du Saint-Siège, a été conduit à bonne fin, est le « *rite zaïrois de la célébration eucharistique* ». Il a été une occasion « exemplaire » de dialogue entre le Saint-Siège et une Eglise particulière dans un domaine délicat et difficile parce qu'il touche à ce qu'il y a de plus fondamental dans la vie de l'Eglise : l'Eucharistie. Le dialogue a duré 17 ans. On ne peut que se réjouir du résultat obtenu. Nous voulons remercier le Siège Apostolique poulies encouragements et le soutien reçus pendant ce cheminement. Car nous nous sommes réellement sentis « responsabilisés », suivant le mot du Saint-Père à Kinshasa (Discours du 3 mai 1980).

1.4 Forts de l'expérience acquise et sûrs de l'appui du Saint-Siège, les Evêques du Zaïre entendent.

dans la communion avec l'Eglise universelle, poursuivre la tâche d'inculturation commencée sous de si bons augures. Il s'agit d'élaborer dans les années à venir un *rituel inculturê* des autres sacrements et des sacramentaux, notamment ceux qui sont déjà en cours d'étude ou d'expérimentation (cfr. 1.2.2). Dans le même ordre d'idées, on procédéra à la mise au point des textes liturgiques à soumettre à l'approbation du Saint-Siège, puisque plusieurs de ces textes sont expérimentés depuis plusieurs années. Il y aura lieu aussi de poursuivre l'effort commencé en ce qui concerne Part sacré : mobilier, ornements, architecture...

1.5 Afin de mener à bien cette tâche exaltante mais combien difficile de l'inculturation, la Conférence Episcopale du Zaïre a l'intention de créer, au sein de la Faculté de Théologie Catholique de Kinshasa, au niveau de la licence et du doctorat, une section de « théologie et sciences humaines » appelée à former des spécialistes qui, à la lumière de la Tradition de l'Eglise Universelle, soumettront à un nouvel examen « les faits et les paroles révélées par Dieu, consignés dans les Saintes Lettres et expliqués par les Pères de l'Eglise et le Magistère » (cfr. AG 22).

1.5.1 A ce propos, la Conférence Episcopale du Zaïre

se réjouit des beaux résultats du travail scientifique effectué par notre *Centre d'Etude des Religions Africaines* (CERA) et d'autres centres similaires dispersés à travers le pays, lesquels sont de nature à faciliter le travail d'intégration judicieuse de la culture africaine dans l'expression du donné révélé.

1.5.2 Dans le même sens, la Conférence Episcopale du Zaïre a l'intention de créer un Centre *d'Archives ecclésiastiques et de traditions africaines,* destinées à une meilleure connaissance de l'histoire de l'Evangélisation du Zaïre ainsi qu'à la conservation et à la valorisation de notre culture.

2. LAICAT

2.1 La promotion du laïcat se trouve depuis un quart de siècle au centre des préoccupations de l'Episcopat du Zaïre. Il s'agit somme toute de la formation d'un laïcat *adulte, compétent, profondément croyant,* capable d'assumer pleinement ses responsabilités dans l'Eglise et dans le monde.

2.2 Dès 1961, lors de la Vie Assemblée Plénière, l'Episcopat, au moment où il entend marquer un nouveau départ pour l'Evangélisation de l'ancien Congo Belge qui venait d'accéder à

l'indépendance politique, fait trois constatations :

1. l'Eglise était insuffisamment enracinée par suite des lenteurs inévitables dans l'assimilation du message transcendant de l'Evangile et de sa prédication par des missionnaires faisant usage de surcroît d'autres catégories mentales, dans un milieu de vie marqué par l'organisation coloniale (Actes, Vie Assemblée Plénière, pp. 24-26);
2. l'Eglise avait, par nécessité, développé un grand réseau d'institutions, notamment les écoles, les formations médicales et les organisations sociales qui, en dépit de leur utilité et du progrès social qu'elles apportaient à la population, devenaient une charge excessive et risquaient de porter préjudice à la mission spirituelle de l'Eglise (pp. 35-36);
3. le pays souffrait d'une pénurie d'apôtres laïcs *formés.* Sans nier le rôle irremplaçable des catéchistes dans l'évangélisation du pays, force était de reconnaître que les activités pastorales étaient plutôt dirigées par une équipe composée de prêtres, religieux et religieuses, par suite de l'Ecclésiologie en vigueur dans les premières décennies de ce siècle (pp. 39-41).

2.3 C'est pourquoi, afin de faire face à cette situation, l'Episcopat décide de promouvoir la formation d'un laïcat qui soit davantage *associé* à la triple tâche de l'Eglise : sanctification (appel à la sainteté), évangélisation (apostolat par le témoignage spontané et le témoignage organisé ou action catholique), instauration du Règne de Dieu (pp. 42-48). A côté de ce rôle dans l'Eglise, le laïc doit *assumer ses responsabilités* dans le temporel en devenant dans la société « le sel de la terre » favorisant dans ce domaine une collaboration étroite avec les non-chrétiens. D'où la nécessité d'une formation des laïcs pour qu'ils acquièrent une réelle maturité intellectuelle, morale et religieuse (pp. 49-58).

2.4 A cet effet, l'Episcopat prend pour option pastorale : la création et l'animation des *communautés chrétiennes vivantes*, authentiquement chrétiennes à l'instar de celles de l'Eglise primitive (communauté de foi et de culte, partage des biens et prise de conscience des responsabilités apostoliques), mais aussi authentiquement africaines, dans lesquelles les chrétiennes réalisent l'intégration de leur foi dans leur vie africaine (p. 164).

2.4.1 La communauté chrétienne vivante se réalisera *au niveau de l'Egli\e locale.* « La première

communauté ecclésiale, c'est le peuple chrétien du diocèse qui, en son Evêque, successeur des Apôtres, colonne de l'Eglise, reçoit la parole et la foi, l'Eucharistie et la vie sacramentelle et la direction paternelle pour que la vie s'y déploie dans la charité » (p. 166).

2.4.2 Elle se réalisera aussi *dans la paroisse,* actualisation de l'Eglise. La paroisse cultivera une triple ouverture : au diocèse, au monde, c'est-à-dire à toutes les valeurs humaines, et aux réalités nouvelles de la civilisation technique (pp. 166-168).

2.5 L'enseignement du Concile Vatican II sur l'Eglise et sur le laïcat aidera l'Episcopat du Zaïre à approfondir ses options fondamentales prises en 1961. Une commission épiscopale est créée, chargée du laïcat : la *Commission de VApostolat des Adultes* (1967), tandis qu'un Secrétariat à la jeunesse fonctionne à part. En 1968, la Commission se chargera aussi du Secrétariat pastoral pour l'Aumônerie des mouvements et des oeuvres de jeunesse. En 1970, la Commission pour l'Apostolat des Adultes devint la Commission de l'Apostolat des Laïcs.

2.5.1 En 1972, par suite de certaines difficultés conjoncturelles, notamment la suppression des mouvements de jeunesse, de nouvelles voies sont expérimentées dans *la pas/orale des jeu-*

nés. On connaît un développement prodigieux des chorales, dans les paroisses. Il n'était pas rare que des paroisses aient quatre à six chorales différentes, qui devenaient les lieux de formation artistique, culturelle et doctrinale. Digne d'une mention spéciale dans ces nouvelles voies de la pastorale des jeunes est le mouvement des Bilenge ya Mwinda (Jeunes de lumière), dont la spiritualité tirée de l'Evangile selon Saint Jean, s'exprime à travers l'expérience africaine de l'initiation (passage progressif de l'enfance à l'âge adulte moyennant des « épreuves »), ce en vue d'aider les jeunes à vivre dans la vérité et la droiture, à la lumière du Christ.

2.5.2 La vision de l'Eglise comme peuple de Dieu et communion amènera la Conférence Episcopale du Zaïre à mettre au point l'option des Communautés ecclésiales vivantes (CEV). Alors qu'en 1961, celles-ci s'arrêtaient au niveau des paroisses (cfr. Actes, Vie Assemblée Plénière, p. 168), dans la suite la réflexion insistera sur les petites communautés à taille humaine. On ferait de ces communautés le lieu de la vie ecclésiale dans la diversité des ministères, la communion et l'unité de la foi, la solidarité et le partage des biens (cfr. IXe Assemblée Plénière, 1969, pp. 30-36 — Comité Perma-

nent, Kisangani, 1974, 27-28). Cette option se poursuivra avec un élan renouvelé après la IIIe Assemblée Générale du Synode consacrée à l'Evangélisation.

2.5.3 Pour la *formation religieuse catéchêtique* du laïcat, plusieurs instituts et centres sont fondés : à Lubumbashi (1961), à Kinshasa (1963), à Bukavu (1965), à Bunia (1965), à l'Université Lovanium (1967), à Mbandaka (1979), à Kananga (1981). Les laïcs formés dans ces instituts sont destinés à l'enseignement de la catéchèse dans les écoles et à l'animation des CEV. De manière générale, des responsabilités sont de plus en plus confiées aux laïcs dans l'apostolat de l'Eglise.

2.5.4 La promulgation du Motu Proprio « *Ministériel Ouaedatn »* accentuera cette tendance : des *ministères* non-ordonnés et des « services » seront officiellement érigés pour la vie des CEV, dans toute l'Eglise Particulière du Zaïre : ministère de présidence de la communauté, ministère de la parole (catéchèse), ministère de la consolation (malades, mourants, prisonniers), ministère de la famille, ministère des bénédictions (cfr. XIIe Assemblée Plénière, 1975, p. 286, B; XIIIe Assemblée Plénière, 1977, Journées d'études, p. 165). Les CEV deviennent petit à petit le lieu *ordinaire* de la vie quoti-

dienne des chrétiens et la paroisse se présente comme la communion des CEV.

2.6 II ne fait pas de doute qu'en ce qui concerne la mission du laïc dans l'Eglise, l'option pastorale de la promotion du laïcat a porté beaucoup de fruits. Pour ce qui est de la gestion du temporel, par contre, les résultats sont moins heureux.

2.6.1 En effet, l'impact de nos chrétiens dans « la gestion de la chose publique suivant l'esprit de l'Evangile » pourrait être plus grand. Le problème préoccupe l'Episcopat ainsi que les laïcs eux-mêmes. Ceux-ci, pour atteindre cette fin, ont décidé, lors du premier Congrès National pour l'Apostolat des Laïcs (août 1984), de créer le *Conseil National des Laies Catholiques du Zaïre* (CNLCZ) (déc. 1984), ce Conseil est appelé à étudier des voies et moyens d'une action plus efficace du laïcat dans la double dimension de sa mission : au sein de l'Eglise et dans la Cité ou gestion du temporel. Déjà préconisé par la XIIe Assemblée Plénière en 1975 (Actes, pp. 300-301) et la XÏIIe Assemblée Plénière en 1977 (Actes, pp. 212-217), ce Conseil fut approuvé par la XXIe Assemblée Plénière de l'Episcopat (décembre 1984), au niveau national et provincial.

2.6.2 Un deuxième souci de l'Episcopat sur le laïcat en tant que tel, est la pastorale des *milieux intellectuels.* D'autant que ce sont les intellectuels qui tiennent les rênes du pays. C'est sous leur responsabilité que le pays et la société se bâtiront. Or, si l'Eglise a formé dans ses écoles, au plan strictement intellectuel, une foule immense de personnes compétentes, la pastorale et les moyens mis en oeuvre n'ont pas donné tous les résultats escomptés au plan de la formation doctrinale et spirituelle, surtout en ce qui concerne la formation pour l'action et la gestion du temporel suivant l'esprit de l'Evangile. Beaucoup sinon la plupart de nos diplômés de différentes universités nationales et étrangères (dans les pays de l'Est ou de l'Ouest) en sont restés, pour ce qui est de la formation doctrinale, au niveau du catéchisme appris à l'école secondaire. Ce qui ne va pas sans poser de problèmes pour leurs convictions et la constance de leur témoignage.

2.6.2.1 Pour combler cette lacune, depuis 1963 jusqu'à nos jours, autant le Comité Permanent que l'Assemblée Plénière des Evêques se sont régulièrement penchés sur les aumôneries universitaires et leur action pastorale.

2.6.2.2 En 1967, la Vile Assemblée Plénière des Evêques s'arrête longuement sur la manière dont

l'Eglise doit *se mettre au service du monde,* non pas comme un préalable ou encore comme une tâche secondaire à l'Evangélisation, mais comme une partie intégrante de celle-ci (Actes, Vile Assemblée Plénière, 1967, pp. 109ss). Des orientations claires sont données au clergé comme aux laïcs sur leur contribution spécifique à cette mission de l'Eglise au service du monde (pp. 119-136). S'appuyant sur la doctrine conciliaire concernant l'apostolat des laïcs, la Vile Assemblée Plénière affirme que la mission bien précise du laïc « est *à'humaniser le monde* » (p. 120), c'est-à-dire « rechercher la solution humaine aux problèmes du monde avec l'aide de la foi, dans la charité, mais aussi dans la patience et la persévérance » (p. 121).

2.6.2.3 Pour guider le laïcat dans l'accomplissement de cette mission « combien immense et difficile » (p. 120), l'Episcopat adresse à « tous les Congolais (= Zaïrois) de bonne volonté » un appel, pour qu'en chrétiens, ils apportent leur contribution « à l'immense effort de développement, requis pour répondre aux aspirations de promotion humaine qui existent parmi la population» (p. 162); ce dans une vision intégrée des activités quotidiennes et de la vie religieuse, et en collaboration avec les autorités et tous les hommes de bonne volonté (Actes, Vile Assemblée Plénière, 1967, pp. 161-179).

Cet appel à collaborer avec tous les hommes de bonne volonté, l'Episcopat l'avait adressé aux fidèles en 1960, lors de l'accession du Pays à l'Indépendance, lorsque les Evêques refusaient la fondation d'un parti politique dit chrétien et invitaient les catholiques à oeuvrer comme ferment dans tous les partis politiques dont la doctrine ne contredisait pas la foi chrétienne.

2.6.2.4 En 1972, au lendemain de l'étatisation de l'Université Lovanium, la X1e Assemblée Plénière reprend cet enseignement et, s'appuyant sur la doctrine chrétienne de la distinction des deux pouvoirs (spirituel et temporel), s'efforce de tracer les orientations pastorales pour la gestion du temporel. La X1e Assemblée Plénière préconise l'éveil et la formation d'un laicat adulte :

1. qui soit organisé et développe l'apostolat sous sa forme collective et structurée. D ou la nécessité des différents « conseils » (paroissial, pastoral (diocésain) et national) et des mouvements d'action catholique;

2. qui soit de taille et compétent de maniéré à collaborer, dans une société pluraliste d intégration, avec tous les autres citoyens de bonne volonté (pp. 130-132);

3. qui, prenant acte de l'inévitable sécularisation progressive de la société, s'engage de manière accrue et se consacre dans des institutions laïques, dans le domaine scolaire, médical et celui du développement.

2.6.2.5 Dans les campus universitaires, on intensifie des actions visant la formation catéchétique et spirituelle : récollections mensuelles, conférences d'Avent et de Carême, séances hebdomadaires de partage d'Evangile, soin particulier accordé aux homélies du dimanche... La réponse des chrétiens est plutôt satisfaisante. En 1974-75, dans quelques campus, les inscriptions aux récollections mensuelles dépassent la capacité d'accueil des maisons de retraites. Le phénomène se vérifie autant chez les garçons qu'auprès des jeunes filles. Mais les intellectuels déjà diplômés et engagés dans la vie politique ou professionnelle ne manifestent pas la même vie chrétienne.

2.6.2.6 Quelques années plus tard, la XIIIe Assemblée Plénière (1977) crée au sein de la Commission de l'Apostolat des Laïcs une section spéciale dénommée *Centre de Pastorale Universitaire et des Intellectuels,* appelé à coordonner et animer la pastorale des milieux universitaires et intellectuels. Ce Centre, dirigé par un prêtre spécialisé adjoint au Secrétaire

cle ladite commission, est chargé de « l'étude des différents problèmes pastoraux posés par les milieux intellectuels du Zaïre : problèmes d'ordre doctrinal, de vie social, impact de certains facteurs sociaux et politiques... sur la vie chrétienne de l'élite, influence des courants de pensées sur la foi chrétienne dans ces milieux, etc » (Actes, XHIe Assemblée Plénière, p. 474). Il est expressément demandé au Centre de mettre sur pied « une équipe d'intellectuels chrétiens et de leurs aumôniers, qui étudieront les différents problèmes posés par la vie chrétienne dans ces milieux » (ibid., C).

2.6.2.7 Depuis .1979, l'Eglise Catholique explore des voies nouvelles dans la pastorale des milieux intellectuels, soit sous forme de *semaines des intellectuels catholiques,* en vue de débattre des sujets importants d'actualité chrétienne et Inciter les intellectuels à la prise en charge des besoins de la société, soit sous forme de *cycles de conférences* visant une formation religieuse plus adéquate des intellectuels.

2.6.2.8 Mais la formation religieuse des intellectuels et leur préparation aux responsabilités de la gestion du temporel suivant l'Evangile seraient avantagées si nos jeunes gens et jeunes filles étaient formés dans un milieu imprégné d'es-

prit et d'humanisme chrétien, tel qu'une universalité catholique.

Or pour l'instant, l'Afrique est le seul continent où il n'existe pas d'université catholique au sens propre du terme. C'est pourquoi l'Episcopat du Zaïre tient au projet d'une *Université Catholique,* matrice de gestation des responsables de la vie culturelle, économique et politique de demain. C'est en vue de former non seulement des ecclésiastiques, mais également des laïcs compétents et valables qu'est conçu le développement ultérieur de l'actuelle Faculté Catholique de Théologie en *Facultés Catholiques de Kinshasa.* Au sein de celles-ci devrait fonctionner un *Institut Interdisciplinaire* chargé d'étudier sous l'angle des différentes disciplines (y compris la théologie) les problèmes que les sciences humaines et les sciences exactes posent à l'homme contemporain, en Afrique et dans le monde. L'Episcopat du Zaïre remercie le Saint Siège pour le soutien apporté dans la réalisation du projet des Facultés Catholiques de Kinshasa (FCK).

2.6.2.9 Pour le fonctionnement harmonieux de ces Facultés, l'Episcopat a conçu le projet d'une Fondation dénommée SIDES SAPIENTIAE, destinée à procurer aux FCK les moyens financiers nécessaires à leur mission dans l'Eglise. Des

démarches ont été effectuées auprès d'Eglises soeurs et de bienfaiteurs privés en vue de l'actualisation de ce projet, que nous confions à la paternelle sollicitude du Siège Apostolique.

2.7 L'insuffisante formation religieuse de nos laïcs se ressent dans l'entrée massive de nos fidèles, notamment les intellectuels dans les sectes et les mouvements mystiques (Mahicari, Rose-Croix, Franc-maçonnerie...), dont nous parlerons plus loin.

2.8 Une catégorie de laïcs pose à l'Episcopat des problèmes pastoraux spécifiques et complexes. Il s'agit des *militaires* ou membres des Forces Armées Zaïroises (FAZ).

Depuis 1982, la Commission Episcopale des Séminaires et du Clergé s'est penchée sur les problèmes de l'Aumônerie Catholique des FAZ, afin d'aider les membres du Clergé qui la constituent à s'acquitter au mieux de leur mission. Le souhait de l'Episcopat est de créer un Ordinariat aux Armées en bonne et due forme. Nous tirerons parti de la récente Constitution Apostolique *Spirituali militum Curae* (21 avril 1986) et des directives y afférentes promulguées par la Congrégation pour les Evêqucs, et reprendrons à neuf tout ce dossier, en vue de solutions appropriées autant pour ce qui est des fidèles que des prêtres affectés à la

pastorale des Forces Armées. Il reste cependant que cette pastorale mettra du temps à se stabiliser, étant donné, d'une part, le petit nombre de prêtres disponibles et, d'autre part, le jeune âge de la plupart de nos prêtres. Car, c'est là sûrement un ministère spécialisé.

3. VOCATIONS SACERDOTALES

3.1 Très tôt, avec l'appui et l'impulsion du Saint-Siège, les Vicaires Apostoliques du Congo Belge (Zaïre) se sont préoccupés des vocations sacerdotales et ont fondé des petits et des grands Séminaires. Par la suite ils ont organisé et soutenu le ministère sacerdotal du Clergé séculier par des directives précises : « témoin de ce zèle pastoral remarquable, les Instructions des Ordinaires du Congo Belge et du Ruanda-Urundi aux prêtres de leurs territoires » qui ont connu sept éditions successives dont la dernière date de 1955. Au cours des dix années qui suivirent la convocation du 2e Concile du Vatican, les vocations sacerdotales connurent une stagnation sinon une baisse notable, cependant que les prêtres en ministère faisaient, dans notre pays comme partout ailleurs, l'expérience d'une crise qui laissera des traces profondes. Pendant la même période, le Congo (Zaïre) connut la « Rébellion » (1964-

1967), qui entraîna une diminution notable du personnel missionnaire et contraignit bon nombre de prêtres à vivre deux ans en pleine forêt, dans des conditions peu adaptées à une vie sacerdotale normale.

3.2 Pour faire face à ces maux, la CEZ, en sa Vllème Assemblée Plénière (1967), créa la Commission des Séminaires et du Clergé, « chargée de la pastorale des vocations, de la formation des futurs prêtres, de l'organisation des séminaires et de tous les problèmes concernant le clergé diocésain » (Actes, Vile Assemblée Plénière, 1967, p. 263, art. 15).

3.2.1 Au cours de la même Assemblée Plénière, l'Episcopat donna au clergé des orientations et directives sur son rôle dans la construction du pays *(ibid,* pp. 140-160) ainsi que sur la nature des relations qui doivent exister entre l'Evêque et ses prêtres dans la mission commune de l'Evangélisation *(ibi.,* pp. 193-213).

3.2.2 Pour une collaboration accrue entre l'Episcopat et les responsables de la formation sacerdotale, la IXe Assemblée Plénière de PEpiscopat (1969) institue Je *Conseil académique des grands séminaires* (CAGS), « dont la mission consiste à étudier les problèmes que pose la formation sacerdotale, et à faire à l'Episcopat

toutes suggestions en cette matière » (Actes, IXe Ass. Pl., 1969, p. 40, art. 1).

3.3 Mais un examen global des problèmes du clergé s'imposait à la lumière de la doctrine conciliaire. Aussi l'Episcopat du Zaïre (Congo) procéda-t-il à une vaste enquête et une large consultation sur les problèmes du clergé, tels que le dialogue avec l'autorité, les études, le célibat ecclésiastique et les structures de vie. Les résultats de cette enquête firent l'objet de la Xe Assemblée Plénière des Evêques, en octobre 1970. Ces décisions de la Xe Assemblée Plénière eurent entre autres mérites celui de clarifier le profil du prêtre dans sa vie et son ministère, et ainsi de mettre fin à certaines confusions doctrinales autant qu'à leurs conséquences dans la vie pratique.

3.4 Mais l'application des mesures de la Xe Assemblée Plénière Rit en partie retardée par suite du conflit qui opposa l'Eglise à l'Etat zaïrois, conflit qui aboutit à la suppression des réunions épiscopales (février 1973 - avril 1974). L'Episcopat eut pendant trois ans à faire face à une situation de « survie ». La Xle Assemblée Plénière (28 février-5 mars 1972) s'occupa de « l'Eglise au Service de la Nation Zaïroise ». Mais cette situation de survie fut l'occasion d'une révision de la pastorale des vo-

cations et de la mise sur pied d'une pastorale d'ensemble axée sur les petites communautés ecclésiales vivantes (CEV). On actualisait par là une décision de la Vie Assemblée Plénière mais en insistant davantage sur les communautés à taille humaine (Comité Permanent, avril-mai 1974).

Au sein de celles-ci on organisa une meilleure pastorale des vocations d'autant que l'étatisation des écoles catholiques (30 décembre 1974) incita les évêques à accentuer la catéchèse extrascolaire (1975-1977). Il faut cependant signaler que la création des CEV avec l'institution des ministères non-ordonnés pour le service de la communauté n'alla pas sans engendrer dans la pratique un certain malaise quant à l'identité du prêtre, lequel a du renoncer à un ensemble de tâches non spécifiquement sacerdotales autrefois exercées par lui, mais a présent confiées aux laïcs (présidence de communauté, catéchèse, conseiller familial, oeuvres de charité).

L'année 1977 fut caractérisée par une augmentation des vocations sacerdotales dans l'ensemble du pays. Fort heureusement, en leur XIII^{e} Assemblée Plénière (17 février - 1 mars 1977), les Evêques, pour actualiser les décisions de la Xe Assemblée Plénière venaient de donner

des directives autant pour la formation des prêtres que pour la vie sacerdotale (Actes, XIIIe Assemblée Plénière, 1977, pp. 319-396). D'autre part, une exhortation à la conversion était adressée la même année aux prêtres, religieux et religieuses. L'année suivante, l'Episcopat se penchera sur les statuts du clergé diocésain (Comité Permanent, novembre 1978, pp. 117-139).

3.6 L'explosion des vocations dont question ci-dessus entraîne beaucoup de problèmes : problème de motivation profonde et de sélection; problème de formation intellectuelle, spirituelle, morale et humaine; difficulté d'encadrement adéquat du fait de la diminution des vocations missionaires et du jeune âge des prêtres zaïrois, dont plusieurs furent formés pendant la période de crise (1967-75), problèmes financiers, car la capacité d'accueil de nos maisons de formation sacerdotale devient insuffisante; problèmes d'intégration harmonieuse du prêtre dans une société en pleine mutation au milieu d'un peuple qui attend de l'Eglise libération, promotion humaine et développement intégral.

3.7 Par ailleurs, étant donné la baisse générale du niveau des études primaires et secondaires dans notre pays, compte tenu aussi du grand nombre des vocations provenant des écoles autres

que nos petits séminaires, l'Episcopat insiste pour qu'en application des directives du Saint-Siège, soient créées dans chaque Province ou diocèse des propédeutiques et des maisons de formation qui dispensent aux jeunes, après les études secondaires et avant leur entrée au grand séminaire, une formation spirituelle, intellectuelle, morale et humaine appropriée. En outre, le passage des jeunes gens dans ces maisons facilite une meilleure sélection pour le grand séminaire.

3.S La formation des candidats au sacerdoce devient d'autant plus complexe, qu'il faut promouvoir une spiritualité sacerdotale adéquate, qui soit enracinée dans la tradition de l'Eglise Catholique et fasse droit aux valeurs culturelles susceptibles de soutenir les vocations.

3.9 C'est pourquoi, en vue de trouver des solutions aux problèmes de la formation des candidats au sacerdoce, outre les mesures déjà prises, la Congrégation pour l'Evangélisation des Peuples et la Conférence Episcopale du Zaïre ont organisé en 1985 une *visite* de nos philosophais et theologats par Monsieur l'abbé Constant BOUCIIAUD, p.s.s.

3.9.1 C'est pourquoi aussi la Conférence Episcopale entend fonder un *Institut pour la formation des éducateurs du clergé*, institut appelé à pré-

parer de manière adéquate ceux qui sont destinés à la formation des candidats au sacerdoce.

3.9.2 Dans le même ordre d'idées, la XXIIIe Assemblée Plénière des Evêques du Zaïre (novembre 1986) a demandé à la Commission Episcopale pour les Religieux et celle des Séminaires et du Clergé d'étudier de concert avec l'Association des Supérieurs Majeurs du Zaïre (ASUMA) les voies et moyens de faire face à la pénurie des éducateurs du clergé; ce par la constitution d'*équipes plus consistantes* de professeurs permanents et résidant dans les séminaires. La formation d'un clergé diocésain nombreux, saint, dévoué et compétent s'avère d'autant plus urgent et nécessaire que le nombre des prêtres diminue du fait du vieillissement et de la pénurie du personnel missionnaire, de la croissance démographique et de l'augmentation consécutive du nombre des fidèles.

3.9.3 Somme toute, un examen global des problèblèmes du clergé s'avère nécessaire, autant pour faire le point de la situation que pour prendre des nouvelles mesures qui s'imposent. La Conférence Episcopale a décidé d'y consacrer sa XXIVe Assemblée Plénière (1988)

4. VIE CONSACREE

4.1 La vie consacrée est au coeur de l'Eglise Catholique au Zaïre. En effet, non seulement l'Evangile a été apporté et prêché dans ce pays par des missionnaires professant la vie religieuse ou par des sociétés de vie apostolique, mais dès les premières décennies de la « Mission du Congo » (Zaïre), les Vicaires Apostoliques répondant avec empressement aux directives du Saint-Siège contenues notamment dans l'Encyclique *Rerurn Ecclesiae* de sa Sainteté le Pape Pie XI, instituèrent des Congrégations indigènes de l'un et de l'autre sexe, « qui conviennent mieux au génie et au goût des indigènes ainsi qu'aux circonstances et à la contrée » (Pie XI), et qui soient bien distinctes des « congrégations européennes » et indépendantes d'elles.

4.2 C'est ainsi que de 1910 à 1959, date de l'érection de la hiérarchie, 17 congrégations de religieuses autochtones seront fondées. De 1928 à la même date, 8 congrégations de frères verront le jour.

4.3 Nourrissant la même préoccupation que leurs prédécesseurs, les Evêques du Zaïre continueront à fonder dans leurs diocèses des congrégations de religieux et religieuses, appelés à

répondre aux multiples besoins de la pastorale diocésaine. Depuis l'instauration de la Hiérarchie jusqu'à nos jours (27 ans), le nombre des congrégations autochtones de Frères et de Soeurs a doublé, passant respectivement de 8 à 16 et de 17 à 35. Les congrégations autochtones de Frères (16) représentent le tiers du nombre des diocèses du Zaïre (47), tandis que celles des Soeurs (35) dépassent légèrement les deux tiers de ce nombre.

Devant l'essor des vocations religieuses (essor plus grand chez les Soeurs que chez les Frères), l'Episcopat du Zaïre conscient de sa mission et de sa responsabilité de promouvoir dans l'Eglise particulière la vie consacrée à l'instar de la vie sacerdotale, décida en 1974 de créer la *Commission Episcopale pour les Religieux.* Chargée de la promotion, de la formation de la vie religieuse et consacrée ainsi que de son intégration harmonieuse dans l'Eglise du Zaïre, cette commission dépassait l'optique de la Commission paritaire instituée en 1967 et corrigée en 1971, laquelle jusqu'alors s'occupait plutôt des problèmes juridiques ou occasionnels surgissant entre les Evêques et les instituts religieux.

La Commission Episcopale pour les Religieux eut bien vite de la besogne, car une fois mises

au point les instructions de l'Episcopat sur la formation religieuse et les problèmes relatifs aux structures de ladite Commission résolus, l'Episcopat confia à celle-ci, en 1981, la tâche de préparer un document fondamental, qui étudierait et examinerait à fond *toutes* les questions inhérentes à la vie consacrée dans l'Eglise particulière du Zaïre et qui comprendrait une svnthèse de toutes les instructions et orientations antérieures de l'Episcopat en la matière.

4.5.1 Sur base d'un document de travail, la Commission pour les Religieux procéda à une large consultation qui, en dehors des experts, s'étendit aux communautés religieuses, aux instituts de vie consacrée en tant que tels, à l'Association des Supérieurs Majeurs (ASUMA), à l'Union des Supérieures Majeures (USUMA), à l'Episcopat dans ces différentes instances : Conférences Provinciales et Comité Permanent pour aboutir enfin à la XXIIIe Assemblée Plénière (novembre 1986).

4.5.2 Les cinq années de travail et de réflexion ont donné lieu à la publication d'un important document qui reflète, peut-on dire, non seulement la pensée de l'Episcopat mais aussi celle des religieux eux-mcmes et des fidèles sur la pratique de la vie consacrée au Zaïre.

Le document aborde la doctrine du Magistère ecclésial sur la vie consacrée; la nécessité de l'inculturation des charismes et de la pratique des conseils évangéliques (cfr. Ad Gentes, n. 18); les problèmes relatifs à l'implantation des instituts non autochtones et à Péclosion des instituts autochtones de vie consacrée; la pastorale des vocations religieuses; l'intégration du missionnaire dans l'Eglise locale; la collaboration et le dialogue entre les diocèses et les instituts de vie consacrée (1).

Des options fondamentales ont été données et d'importantes décisions prises concernant notamment : 1° la procédure à suivre dans la fondation d'un institut de vie consacrée, 2° l'option prioritaire de la formation du clergé diocésain dans le respect des appels de l'Esprit, 3° la promotion des instituts autochtones sans méconnaître ni entraver l'épanouissement des « instituts implantés », 4° la collaboration des religieux dans l'éducation des prêtres diocésains, *5°* le recrutement des membres pour les instituts implantés de droit diocésain qui se meurent dans leur pays d'origine, 6° l'intégra-

(1) Ce document a été publié sous le titre suivant : La vie consacrée dans l'Eglise particulière du Zaïre, instructions et directives de l'Episcopat, Edition du Secrétariat Général, Kinshasa 1988.

tion du religieux missionnaire dans les options fondamentales de l'Eglise Catholique au Zaïre, notamment celles de l'inculturation et de « solidarité et partage »; 7° les conditions requises pour l'institution de l'ordre de vierges consacrées, 8° la formation intellectuelle, humaine, doctrinale, et spirituelle des religieux et religieuses.

4.5.4 Un problème de vie consacrée, dont on ne saurait surestimer l'importance est celui de la viabilité des instituts de vie consacrée de droit diocésain. Généralement ils souffrent d'une pénurie de personnel. Ce qui entraîne un manque de formateurs et formatrices; leurs possibilités d'encadrement des candidats à la vie religieuse sont également reduites.

4.5.4.1 C'est pourquoi, moyennant écoute et dialogue avec les Congrégations intéressées, la CEZ envisage favorablement la consigne du Concil-Vatican II, préconisée ultérieurement par le Motu Proprio « *Ecclesiae Sanctcie* » (II, vn art. 39-40; cfr. CIC, Can. 582) et la Congrégation pour l'Evangélisation des Peuples (Lettre Prot. 1820 du 15 avril 1972), et prévoit les *fédérations* d'instituts appartenant en quelque sorte à la même famille religieuse ou encore les *unions* pour ceux qui ont des constitutions semblables, les mêmes usages et le mê-

me esprit (Décret Perfectae Caritatis, n° 22). Le cas échéant, toutes ces solutions seront en temps opportun soumises à l'approbation du Siège Apostolique.

4.5.5 La viabilité des instituts de vie consacrée comprend aussi le problème de leur subsistance matérielle. C'est un problème aigu dans nos jeunes congrégations, dont les membres sont souvent issus de familles pauvres et n'ont pas de bienfaiteurs stables. Fort heureusement, l'aide annuelle des Oeuvres Pontificales Missionnaires d'Allemagne Fédérale (Missio-Aachen) permet à nos religieux et religieuses autochtones de droit diocésain de se former à une profession ou à un métier, grâce auxquels l'institut pourra trouver des moyens appropriés de subsistance.

4.5.6 II nous reste à résoudre le problème crucial d'une mutuelle pouvant aider à couvrir les frais médicaux sans cesse croissants de nos religieux et religieuses autochtones.

4.5.7 Enfin, concernant la vie consacrée, la CEZ estime que les obligations et le devoir qu'ont les congrégations missionnaires de travailler au surgissement et à l'enracinement de l'Eglise particulière ne se sont pas arrêtés avec l'instauration de la hiérarchie ecclésiastique. Notre Eglise particulière n'est pas encore entiè-

rement implantée ni consolidée spirituellement et matériellement. L'option *prioritaire* de la Hiérarchie comme des Congrégations missionnaires doit être pour l'instant d'implanter cette Eglise particulière, en lui apportant tout le soutien spirituel et matériel nécessaire, « de telle manière qu'elle puisse, dans la mesure du possible, pourvoir elle-même à ses besoins » *(Ad Gentes,* n. 15). D'où la priorité accordée au clergé séculier et aux instituts de droit diocésain. Tant que cette vision de la mission et de l'Eglise particulière ne sera pas partagée par tous les agents pastoraux, tout dialogue et toute collaboration entre l'Episcopat et les instituts missionnaires reposeront sur un malentendu et une équivoque cela, au grand clam de l'avènement du Royaume de Jésus-Christ.

5. FAMILLES CHRETIENNES

Depuis vingt ans la santé spirituelle de la famille et du couple fait l'objet d'une sollicitude spéciale de l'Episcopat du Zaïre. Déjà en 1967, face au rythme vertigineux des mutations sociales qu'allait connaître notre pays, la Vile Assemblée Plénière prit certaines mesures qui, à brève échéance, pouvaient aider les fidèles à répondre pleinement à leur vocation de pa-

rents et d'époux. Comme remède aux trois fléaux recensés à l'époque, à savoir l'absence fréquente de l'époux et père du foyer, le phénomène du compagnonnage ou influence néfaste des amis, et l'engagement superficiel de l'homme dans ses responsabilités (Actes de la Vile Assemblée Plénière, 1967, pp. 60-63), les Evêques estiment qu'« en fait le problème pastoral fondamental, en matière familiale, consiste à assurer la maturation des personnes, hommes et femmes» (p. 63)... «pour les aider à prendre conscience de leurs responsabilités et à les exercer pour l'élaboration harmonieuse aussi bien des familles que de la société globale» *(ibid).*

5.2 Effectivement l'évolution de la société zaïroise, ouverte de plus en plus à la civilisation planétaire, ne va pas sans ébranler les conceptions, les mentalités, les traditions, les us et coutumes en matière du couple et de la famille. D'une part, les lois sur Pavortement et le divorce votées dans plusieurs pays occidentaux, les pressions économiques et politiques exercées pour l'écoulement des moyens contraceptifs, les progrès des sciences médicales et anthropologiques et, d'autre part, l'effritement du cadre traditionnel de la vie familiale (cohésion, solidarité, amour de la fécondité, pudeur), l'intervention abusive des clans dans les

foyers, la multiplication des cas de jeunes filles-mères, la diminution des mariages religieux, la polygamie larvée ou déclarée, l'immaturité psychologique de nombreux conjoints, l'isolement familial, l'adoption par le Pays d'un « programme de naissances désirables », telles sont les principales raisons qui incitent les Evêques à donner aux chrétiens, dans le domaine concerné, un enseignement clair et cohérent fondé sur l'Evangile.

5.2.1 A la demande de la Commission épiscopale pour la Doctrine, la XHIe Assemblée Plénière (17 février-1er mars 1977) décide que la XlVe Assemblée Plénière soit consacrée aux *problèmes du Couple et de la famille au Zaïre* (Actes de la X1lïe Assemblée Plénière, pp. 173, 451).

L'Assemblée Plénière demande expressément que les dix points suivants fassent l'objet d'une étude approfondie :

1° la dignité et le respect de la personne humaine,

2° l'homme et la femme dans le dessein de Dieu,

3° la rencontre dans le mariage,

4° l'amour conjugal et la fécondité responsable,

5° le sacrement de mariage,

6° l'unité et l'indissolubilité du mariage (divorce, remariage, polygamie),

7° les empêchements du mariage dans le droit coutumier zaïrois et africain,

8° le problème de la dot,

9° le rituel africain du mariage chrétien (mariage chrétien - mariage coutumier),

10° le sens du célibat consacré (Actes, XHIe Assemblée Plénière, 1977, pp. 451-452).

5.2.2 « Considérant les difficultés croissantes éprouvées par de nombreux couples pour vivre l'amour conjugal, et celles rencontrées par les jeunes pour comprendre le sens et la richesse de la sexualité humaine », toujours à la demande de la Commission doctrinale, la même XIIIe Assemblée Plénière décide la création d'un *Centre National pour la promotion du couple et de la famille* (ibid., p. 452).

5.3 A partir de cette date, les instances et les Commissions compétentes de la CEZ se mettent au travail pour procéder aux études demandées : Comité Permanent des Evêques (juillet et décembre 1977 - novembre 1978), Conférences Provinciales (février - mai 1978), Commission Episcopale pour la Doctrine travaillant de concert avec celle pour l'Evangélisation.

5.3.1 II en résultera un volumineux document traitant successivement du mariage chrétien dans l'histoire du salut, dans la tradition de l'Eglise, dans la tradition africaine et débouchant sur un projet de rituel pour la célébration du sacrement de mariage, avant de donner des orientations pastorales pour une vie conjugale et familiale plus conforme à l'Evangile. Après examen du document, la XVe Assemblée Plénière des Evêques (juin 1979) demande que soient davantage pris en compte les éléments et les valeurs culturels africains relatifs au couple et à la famille, afin de donner aux fidèles un enseignement plus conforme au génie de notre peuple.

5.3.2 Les recherches engagées par la CEZ sur les voies d'une pastorale familiale ont été fort soutenues, d'une part, par le magistère du Souverain Pontife pendant les audiences hebdomadaires en 1979-1983 ainsi que par son Message aux familles zaïroises le 03 mai 1980 et, d'autre part, par les travaux du Synode épiscopal en 1980, sanctionnés par l'Exhortation apostolique « Familiaris Consortio ».

5.3.3 Les études sur les éléments philosophiques, anthropologiques et sociologiques concernant le mariage dans la culture africaine sont toujours en cours jusqu'à présent. La CEZ y associe la

Faculté de Théologie, à qui il revient de tenter un essai de théologie africaine du mariage. En attendant, la XXIIe Assemblée Plénière de l'Episcopat (août 1985) a publié une «Exhortation aux familles », afin de répondre aux problèmes que pose la situation présente de notre pays.

5.4 En effet, le couple et la famille traversent encore une crise, dont les pasteurs, évêques et prêtres, mesurent l'enjeu pour l'avenir de l'Evangélisation dans notre pays. Parmi les problème pastoraux soulevés par le couple et la famille, citons les suivants :

5.4.1 Une affirmation mal comprise de *Yidentité culturelle* africaine a eu pour conséquence de relancer certaines traditions ou coutumes africaines comme la polygamie sous ses formes anciennes et nouvelles, la conclusion du seul mariage coutumier sans aucun souci d'aboutir au mariage religieux; la recherche de la fécondité sans aucune volonté ferme d'union matrimoniale stable et indissoluble.

5.4.2 Par ailleurs *le rejet inconsidéré des valeurs culturelles africaines* a conduit plusieurs jeunes gens et jeunes filles à contracter des mariages à la hâte, sans les garanties traditionnelles de stabilité qu'offraient les clans et les familles des deux partenaires. Cela favorise les divorces par suite d'unions trop fragiles.

5.4.3 Le manque d'intégration et d'inculturation des valeurs chrétiennes et africaines dans l'expression et la vie du sacrement de mariage a fait que très souvent les fidèles ne voient pas la raison d'être profonde du mariage religieux ni ce qu'il vient ajouter à l'engagement coutumier des époux. D'où la nécessité d'une catéchèse appropriée et d'un *accompagnement* pastoral adéquat des futurs conjoints pendant les grandes étapes du mariage coutumier.

5.4.4 A cela s'ajoute l'écart existant entre la conception du mariage contracté de manière ponctuelle dans la culture occidentale et le mariage contracté *par étapes dynamiques* en Afrique. Aussi ressentons-nous la nécessité de confectionner un rituel de la célébration du sacrement de mariage, qui tienne compte de la vision africaine éclairée par la vérité évangélique.

5.4.5 La crise économique que traverse notre pays depuis plus de dix ans a des retombées sur la vie familiale. D'une part, la pauvreté et la misère ne favorise pas toujours la vertu et poussent au laxisme. D'autre part, les membres de la famille connaissent souvent une séparation prolongée, le père ou la mère étant réduits à séjourner dans les zones minières et les pêcheries ou les champs, afin d'y chercher de quoi faire vivre la famille. Ces absences prolongées

du père et de la mère de famille sont néfastes pour l'éducation des enfants, surtout si elles vont de pair avec une démission des parents et des adultes vis-à-vis des jeunes.

5.4.6 *L'exode rural* sans cesse croissant entraîne souvent le parasitisme et la promiscuité dans les villes en même temps qu'un abandon des parents âgés ou infirmes par leurs enfants partis au loin à la recherche d'un emploi souvent illusoire.

5.4.7 La *dot,* dont la signification originelle et l'éthique ont été transformées par suite de l'adoption de l'économie monétaire, devient souvent une cause d'exploitation des familles en même temps que de la diminution des mariages religieux sinon des mariages stables tout court.

5.4.8 Mais un problème absolument préoccupant pour l'Episcopat du Zaïre : *la politique de régulation de la croissance démographique* dans notre pays atteint des proportions inquiétantes et susceptibles de compromettre l'avenir même de notre peuple. Plusieurs de ceux qui parlent de planning familial semblent en réalité entendre par là une application plus ou moins forcée et systématique des méthodes visant à la dénatalité dans tout le pays, application qui souvent ne tient compte ni des problèmes généraux de développement ni de la

santé globale de la population, ni encore moins des problèmes moraux connexes ». La fécondité dans un pays sous-peuplé est traitée comme une maladie à combattre.

5.4.8.1 Décidée par des puissances étrangères, imposée grâce à des pressions politiques et économiques, et mise en application avec le concours de puissants moyens financiers et techniques fournis par des gouvernements, des fondations ou des donateurs privés agissant par des organisations non-gouvernementales, cette politique, qui vise spécialement les familles pauvres et démunies, se présente sous le couvert fallacieux des programmes sanitaires ou de contribution au développpement économique du pays.

5.4.8.2 Cette politique fait violence aux traditions africaines, qui d'ailleurs ne pratiquaient pas une fécondité anarchique mais appliquaient des espacements de naissances qui allaient de 28 à 36 mois. En plus s'oppose à l'enseignement de l'Eglise en ce qui concerne la paternité et la maternité responsables.

5.4.8.3 Face à cette politique de planning familial, l'Episcopat du Zaïre s'appuie sur l'enseignement du magistère et opte pour la vie, en encourageant tous les efforts déployés dans le sens d'un véritable développement intégral de

tout homme et de tout l'homme, dans le respect de la culture de notre peuple, qui doit plus que jamais devenir lui-même l'artisan de son développement, et dans le respect de la dignité humaine, qui exclut toute manipulation de la personne à des fins politiques, économiques, commerciales ou simplement utilitaires. En ce qui concerne ses propres formations médicales, l'Eglise Catholique exige l'application des moyens naturels de planification familiale. Un programme de « l'Education à la vie » doit être mis au point pour son intégration dans l'enseignement scolaire et la catéchèse extrascolaire : il doit se recommander par sa valeur morale et chrétienne.

5.4.9 Pour la solution des problèmes du couple en général et ceux relatifs à la planification familiale, la CEZ s'emploie selon ses possibilités à promouvoir une pastorale de la famille qui vise une prise en charge du foyer par les communautés ecclésiales vivantes, en veillant à ce que les C.E.V. comprennent un noyau solide de familles exemplaires, profondément croyantes et apostoliques. La présente de celles-ci au sein des C.E.V. permet d'actualiser plus aisément l'option pastorale d'un ministère non ordonné de la famille.

5.4.9.1 Mais vu les ramifications internationales des

facteurs qui minent la santé physique et morale de la famille dans notre pays, nous prions le Saint-Siège de nous aider dans ce combat pour le salut de l'institution familiale; car seule une action au niveau mondial et en ce qui nous concerne dans le cadre du Symposium des Conférences Episcopales d'Afrique et de Madagascar (SCEAM) et de l'Association des Conférences Episcopales d'Afrique Centrale (ACEAC) pourrait enrayer le mal. L'aide et l'appui des Evêques et des fidèles catholiques des pays producteurs et vendeurs des contraceptifs artificiels nous seront extrêmement précieux : une lutte limitée au Zaïre sera difficilement efficace.

6. L'EGLISE ET L'EDUCATION

6.1 Dès le début de FEvangélisation, l'Eglise Catholique s'est occupée de l'éducation de notre peuple et sourtout de notre jeunesse. A partir de la Convention entre le Saint-Siège et l'Etat Indépendant du Congo (26 mai 1906) jusqu'en 1954, l'oeuvre scolaire était en majeure partie aux mains de FEgLise Catholique, qui surtout entre 1906 et 1922 (« Réforme De Jonghe »), supportait le poids économique de bon nombre des écoles qu'elle fondait.

6.2 De 1954 (date de la création des « écoles officielles ») à 1974, l'Eglise Catholique a continué à apporter sa contribution à l'Education scolaire dans les « écoles libres » subsidiées par l'Etat. En cette même année 1954, l'Eglise Catholique fondait la première Université Catholique de l'Afrique Noire. Bien plus, lors des nouvelles options politiques adoptées par le Pays en 1967, le « Bureau de l'Enseignement Catholique » a contribué à introduire judicieusement les nouvelles orientations politiques dans les programmes scolaires (cours de civisme).

6.3 Le 30 décembre 1974, toutes les écoles de l'Eglise Catholique sont étatisées — l'Université Lovanium l'avait été le 6 août 1971 —

par une décision du Bureau Politique du Mouvement Populaire de la Révolution (M.P.R.), décision suivant laquelle « tout ce qui touche de près ou de loin à l'enseignement devient propriété du Département (Ministère) de l'Education Nationale ». Par la même décision les Facultés de Théologie Catholique, Protestante et Kimbanguiste étaient supprimées au sein de l'Unaza (Université Nationale du Zaïre).

6.4 Certaines mesures contraires à l'Eglise Catholique avaient déjà précédé : par exemple suppression des mouvements de jeunesse et celle du Comité Permanent des Evêques, interdiction des réunions épiscopales à tous les niveaux (1972-1974), «descente» des crucifix, des statues et des images etc... suppression de la presse chrétienne, rejet des prénoms d'origine non africaine. Ce cadre général et l'esprit qui se dégageait de la mesure d'étatisation des écoles confessionnelles amenèrent la Xl'Ie Assemblée Plénière de l'Episcopat (6-18 janvier 1975) à prendre position par une « Déclaration face à la situation présente », approuvée le 16 janvier 1975 et destinée à être lue dans les Eglises au cours des cérémonies religieuses le dimanche 2 février 1975.

6.4.1 S'appuyant sur le fait que le principe de la

laïcité de l'Etat et l'option politique du « recours à l'authenticité » paraissent entendus au Zaïre dans un sens antireligieux ou du moins d'opposition à la religion chrétienne, et que, dès lors, il était difficile à l'Eglise Catholique d'apporter sa contribution et sa collaboration comme elle le souhaiterait, la XIIe Assemblée Plénière prend, en ce qui concerne les écoles, les décisions suivantes :

1. L'Episcopat prend acte de la suppression du Réseau de l'Enseignement Catholique et en conséquence déclare qu'en ce qui concerne la direction de l'administration des écoles reprises par l'Etat, l'Eglise Catholique est dégagée de toute obligation contractuelle vis-à-vis de l'Etat et des citoyens pris individuellement. Le personnel ecclésiastique et religieux ne peut continuer à assumer des tâches de direction et d'administration que par suppléance jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours (1974-1975).

2. Prenant aussi acte de la suppression des cours de religion dans les écoles de l'Etat, l'Episcopat retire des écoles tous les professeurs ecclésiastiques de religion pour les verser dans une catéchèse extra-scolaire, tandis que les professeurs de re-

ligion laïcs peuvent rester dans les écoles pour enseigner d'autres branches de leur compétence.

3. Quant aux ecclésiastiques enseignant d'autres branches que la religion, ils peuvent apporter leur concours à titre individuel si, conformément à la garantie donnée par le Président de la République, dans la gestion les responsables respectent leur statut propre et ne leur imposent aucune doctrine contraire à la foi catholique.

4. En tout état de cause, aucun enseignant ou élève catholique ne peut renier ni feindre de renier sa foi en Jésus-Christ (Actes, X11e Ass. Pl., 1975,'p. 84).

6.5 Pendant une année, l'année scolaire 1975-1976, L'Eglise Catholique n'assura sa présence dans les écoles que par des personnes, clercs, religieux ou laïcs, y oeuvrant à titre purement individuel et en dehors de toute fonction de responsabilité dans la direction ou l'administration scolaire.

6.5.1 La direction et l'administration des écoles assurées par le personnel mis en place par l'Education Nationale donnèrent lieu à une gestion peu saine des écoles, du point de vue tant pé-

dagogique que moral (Ass. Pl., 1978, p. 118). A la demande insistante des parents, souhait à peine voilé de l'autorité politique, étant donné que les effets néfastes de la désorganisation du système scolaire national atteignaient en fait les couches les plus pauvres et les moins fortunées qui ne pouvaient envoyer leurs enfants étudier à l'étranger, l'Episcopat décida de reprendre la direction des écoles, moyennant un cadre juridique approprié. Celui-ci fut défini dans la « Convention de gestion des écoles nationales », signée le 26 février 1977, entre l'Etat et l'Eglise Catholique. La convention fut complétée par un règlement d'ordre intérieur approuvé par l'Etat le 14 mars 1978.

6.5.2 La convention et le règlement d'ordre intérieur étaient conçus de manière à : 1° sauvegarder la responsabilité collégiale de l'Episcopat sur l'éducation scolaire; 2° permettre une éducation fondée sur l'Evangile et un humanisme chrétien conforme aux traditions catholiques; 3° assurer une autonomie de gestion : dans les finances, la sélection de cours facultatifs, la répartition des temps éducatifs, compte tenu des règlements du Département de l'Education Nationale; 4° assurer l'efficacité du système des écoles conventionnées grâce à un service interne de coordination au niveau national, régional et diocésain et un système d'inspection

assurée par les conseillers d'enseignement dans chaque diocèse.

La lettre et l'esprit de la convention ne furent pas toujours respectés : violations répétées de nombreux articles de la convention par les services de l'Etat, notamment en ce qui concerne le paiement des enseignants et des frais de fonctionnement pour l'entretien, les réparations et le renouvellement des équipements, pour l'entretien et l'extension des constructions, de-même qu'en ce qui concerne les ingérences indues des agents d'exécution du Mouvement Populaire de la Révolution dans les écoles et les décisions unilatérales de l'Etat en dehors de toute concertation. En dépit de ces violations répétées, l'Episcopat a continué à considérer la convention comme le cadre juridique le plus approprié pour le moment et estime avoir apporté une contribution appréciable dans le secteur de l'éducation.

lelle fut la situation depuis la signature de la Convention de gestion scolaire jusqu'au 11 avril 1986, lorsque, donnant suite an discours programme du Chef de l'Etat (4.12.1984) et à divers projets et tentatives de réforme du système de l'éducation scolaire, le Comité Central du Mouvement Populaire de la Révolution prit d'importantes décisions en matière d'en-

seignement, dont les différents éléments devaient faire l'objet d'une Loi-cadre, que le Conseil Exécutif (= gouvernement) était tenu d'élaborer dans les meilleurs délais.

6.5.5 Ce fut une occasion propice pour l'Episcopat d'apporter sa contribution à l'élaboration de la Loi-cadre. Le Comité Permanent des Evêques le fit le 2 juin 986, dans une « Déclaration », dans laquelle l'Episcopat exprimait le point de vue de l'Eglise Catholique sur différents éléments relatifs à l'éducation dans notre pays : efforts de la Nation pour un enseignement digne de ce nom; crise de l'éducation scolaire; droits inaliénables de l'homme, de l'enfant, des parents, de l'Etat et de l'Eglise en matière d'éducation; école privée subsidiée ou non par l'Etat; nécessité d'investir dans l'éducation comme fondement de tout développement d'un peuple; réforme de l'école liée à celle de la société; éducation et coopération internationale; éducation permanente et traditions ancestrales.

6.5.6 Enfin, le 22 septembre 1986, le Président de la République promulgue la première Loi-cadre de l'Enseignement au Zaïre, dont les premiers projets remontent à 1964. Cette loi définit « le régime applicable à l'enseignement national » (art. 1). Ce régime prévoit, à l'article 6

de la Loi-cadre, que des personnes physiques ou morales peuvent recevoir de l'Etat un *mandai* de gestion des écoles publiques. En outre, cette loi reconnaît aux mêmes personnes le droit de fonder des établissements privés d'enseignement national (Art. 49) ou encore des écoles privées à finalité religieuse, sans que ni l'une ni l'autre de ces catégories n'ait droit à des subsides de l'Etat (Art. 144). L'Etat se réserve néanmoins le monopole de l'enseignement supérieur.

6.5.6.1 L'Eglise Catholique a eu l'occasion de faire parvenir au Chef de l'Etat ses remarques et observations sur le texte de la Loi-cadre. Mais dans l'ensemble, celle-ci peut constituer un cadre juridique de collaboration de l'Eglise dans le domaine de l'Education, moyennant des mesures d'application qui favorisent l'efficacité et respectent la nature de la mission de l'Eglise.

6.5.7 En tout état de cause, la situation de l'éducation reste préoccupante : la crise est profonde, d'autant qu'elle est liée à la crise même de notre société : l'inadaptation de l'enseignement qui se manifeste par le chômage de plusieurs diplômés (à tous les niveaux), le manque d'infrastructures et l'insuffisance des capacités d'accueil dans les établissements, la dévalorisation

de la fonction enseignante et dès lors l'instabilité du corps enseignant; la baisse du niveau de l'enseignement, la fuite des cerveaux, le non-respect de la convention de gestion scolaire, l'effritement des valeurs morales essentielles à toute éducation telles que le sens de Dieu et le sens de la dignité humaine, la distinction claire entre le bien et le mal (principes de moralité), le respect du bien commun et du bien d'autrui, l'esprit de travail et d'initiative, de discipline et de rigueur, la préservation des modèles de référence, le sens du don de soi et du service gratuit, le respect des parents et des aînés... (cfr. Déclaration de l'Episcopat du Zaïre sur l'Education, 1986, nn. 5-7).

6.5.7.1 Sans doute est-ce dans ce domaine des valeurs morales et des principes de moralité que la contribution de l'Eglise est le plus attendue. Mais forte de son expérience en matière d'enseignement, l'Eglise Catholique prêtera aussi son concours, le cas échéant, dans le secteur strictement pédagogique et administratif.

6.5.7.2 En ce qui concerne ce dernier secteur, l'Eglise Catholique a accepté de faire partie de la Commission Nationale de la Réforme de l'Enseignement (1981), de même qu'elle est disposée à faire partie du Conseil Pédagogique National.

6.5.7.3 Dans le domaine des valeurs, l'Eglise veut atteindre un double but : tout d'abord celui de créer dans ses écoles, privées ou officielles gérées par elle, un milieu éducatif moralement sain et empreint d'un humanisme chrétien, vécu par des modèles de référence; ensuite elle entend mieux organiser la catéchèse scolaire qui, à présent souffre d'une pénurie de personnel valable. Pour cela, du point de vue de la formation religieuse, l'Eglise entend faire de ses écoles des Communautés ecclésiales vivantes (CEV) intégrées dans les autres CEV : familles, quartiers, paroisse.

6.5.7.4 Par ailleurs, pour freiner la corruption et obtenir un rendement sûr, il faudrait trouver les voies et moyens de revaloriser la fonction enseignante par le relèvement du niveau des études et par l'augmentation sensible du salaire. Il faudrait peut-être inventorier les possibilités de faire des établissements scolaires des unités de production, et de créer une mutuelle pour les enseignants. Car la dégradation de la situation sociale de ces derniers reste un obstacle majeur pour le redressement et l'assainissement du milieu scolaire.

6.5.7.5 Tout cela suppose une réforme du système qui puisse s'étendre jusqu'à l'enseignement supérieur. Celui-ci devrait aussi être privatisé. D'où

le souhait d'une Université Catholique dans notre pays. Pour ce projet, la compréhension, l'appui et le soutien financiers des organismes et des Eglises soeurs nous sont indispensables.

6.5.7.6 Mais dans sa contribution à l'Education nationale, l'Eglise Catholique opte pour des écoles destinées indistinctement à toutes les couches sociales de la population, en évitant des écoles réservées aux enfants des seules familles fortunées. Une répartition des charges devra être trouvée qui favorise l'application de cette option.

7. VIE MATERIELLE

La vie matérielle de l'Eglise, peuple de Dieu, comporte des liens profonds avec celle de la communauté des hommes à évangéliser. En effet, d'une part, fondée par le Christ comme sacrement du salut (cfr. LG 5), l'Eglise s'efforce, par la parole et les actes, de travailler au développement intégrai de l'homme (Paul VI, *Populorum Progressio,* 14) et de promouvoir son authentique croissance (Paul VI, *Evangelii Nuntiandi,* 31) « L'homme, dans la pleine vérité de son existence, de son être personnel et en même temps de son être communautaire et social... est la première route et la route fondamentale de l'Eglise » (Jean-Paul II, *Redemptor hominis,* 14).

1.2 D'autre part, la subsistance matérielle d une Eglise particulière est liée aux conditions de vie du peuple de Dieu. C'est dans la mesure où une communauté chrétienne se développe qu'elle sera en mesure d'assurer intégralement sa subsistance matérielle.

.1.3 Mais à lui seul, la bien-être matériel d'un peuple ne suffit pas. Encore faut-il « libérer les générosités » en apprenant aux fidèles le vrai sens des biens de la terre, leur destination et leur usage suivant l'Evangile. Car seuls les pau-

vres suivant l'Evangile peuvent vivre de solidarité et de partage.

Une Eglise particulière ne peut donc étudier les problèmes de son autosubsistance abstraction faite de la promotion sociale du peuple. Prendre conscience de la pauvreté de l'Eglise particulière doit aller de pair avec un engagement accru dans la lutte pour libérer la population de toutes les servitudes et conditions infra-humaines de vie. Cette lutte pour la libération comprend notamment le combat pour une plus grande justice sociale au plan national et international, l'initiation de la population aux techniques appropriées de développement et de l'épargne, l'éducation à un style de vie qui favorise et encourage la production locale, en même temps qu'il décourage l'introduction dans les moeurs de besoins superflus et inutilement coûteux. Adopter des habitudes alimentaires du pays c'est, non seulement s'insérer culturellement dans son milieu de vie mais aussi s'engager à développer le pays à partir des possibilités locales et à promouvoir le travail et les techniques de notre peuple au Heu de laisser nos champs en friche pour aller acheter de la nourriture chez des fermiers étrangers.

C'est clans ce cadre général d'une libération

et d'un développement progressif de la population qu'il convient de situer les différentes contributions des fidèles à la vie matérielle de l'Eglise locale, telles que la dîme, le denier de Saint Pierre et la collecte pour la Journée Mondiale des Missions.

7.3.1 Aussi l'Eglise Catholique au Zaïre a-t-elle dû opter pour un changement des mentalités, de méthode et de pratique. En effet, depuis toujours — et ce n'est pas encore fini — la vie matérielle de notre Eglise particulière, pour ce qui est de l'entretien du personnel, des frais de culte, de la formation des catéchistes, des séminaristes, des religieux et religieuses ainsi que de l'organisation de la pastorale, repose en grande partie sur la générosité des OPM, des Eglises-soeurs, et des bienfaiteurs vivant à l'étranger. Pris de pitié par la pauvreté de la population, les responsables de l'« Eglise et de la Mission » dans notre pays ont préféré soit faire appel à la générosité des Eglises qui envoyaient des missionnaires au Zaïre, soit entreprendre des activités de rapport qui permettaient à la mission de subvenir pour une bonne part à ses besoins. Les fidèles ne contribuaient que pour une part infime à la prise en charge matérielle de leur Eglise.

7.3.2 Depuis vingt ans avec la création en 1967 de

la Commission du « Service du monde », dénommée dans la suite « Commission pour le Développement », l'Episcopat du Zaïre s'efforce de traduire dans les actes la vision conciliaire qui fait du développement non plus un corollaire, mais une partie intégrante de l'évangélisation. Dans le contexte général des Communautés ecclésiales vivantes (CEV), la Commission pour le Développement est chargée d'élaborer des petits projets de développement appelés « Micro-réalisations ». Ceux-ci visent une libération progressive et communautaire de la population grâce à des actions pour la réalisation desquelles les bénéficiaires sont associés aussi bien dans la phase de conception que dans celle d'exécution. Cette action de développement pour le peuple, avec lui et par lui commence à porter des fruits notamment pour ce qui est de la conscientisation et de la conversion des mentalités concernant la nécessité d'une prise en charge de ses propres besoins.

Parallèlement à cette conscientisation du peuple à travers les CEV, la Conférence Episcopale du Zaïre essaie, depuis douze ans, d'examiner et de chercher les voies et moyens d'autosubsistance de notre EgUse particulière. Il s agit d abord de faire l'inventaire de ce qui exme déjà dans les diocèses pour en accroire

le rendement et ensuite d'explorer les voies nouvelles qui s'avèrent les plus opportunes dans la conjoncture actuelle de notre pays.

7.4.1 A cet effet fut créé en juin 1975 un « *Conseil Economique et Financier»* (CEFI) (Rapport du Comité Permanent des Evêques du Zaïre, juin 175, p. 93 et décembre 1975, p. 119). Celui-ci travaillerait sous la responsabilité directe et le contrôle général de l'Episcopat. « Il a pour objet de pourvoir aux besoins économiques et financiers de l'Eglise du Zaïre, de valoriser les moyens traditionnels en sa possession, d'explorer de nouvelles voies qui conduiront progressivement l'Eglise du Zaïre à une autonomie financière pour un meilleur partage avec les autres Eglises » (Actes, XIIIc Assemblée Plénière, 1977, pp. 248 ss et 478). Tenant compte des liens profonds existant entre la vie matérielle de l'Eglise et les conditions de vie de la population, l'Episcopat a décidé que, dans les activités à promouvoir, la préférence soit donnée à celles qui créent des emplois, ou encore servent de modèles pour la promotion et le développement de la population.

7.4.2 Depuis dix ans, le CEFI a tenté plusieurs activités de rapport, sans que les résultats aient répondu aux attentes de la CEZ. En 1985, la Conférence Episcopale prend une orientation

nouvelle : sans renoncer à l'expérience des activités de rapport, l'Episcopat voudrait davantage exploiter les voies classiques dans l'Eglise, basées sur la collecte et la dîme. Car à l'examen, il s'avère qu'avec les moyens actuellement en sa possession, la communauté catholique du Zaïre peut déjà prendre en charge, pour une très grande part, la vie matérielle de l'Eglise particulière de ce pays. Diverses possibilités sont à l'étude (cfr. Rapport, Comité Permanent des Evêques du Zaïre, janvier 1986, pp. 230-240; 362-365). Mais la réussite de ces projets suppose une grande conscientisation, tant auprès des agents pastoraux que chez les fidèles de l'Eglise du Zaïre et de toutes les Eglises-soeurs qui soutiennent et aident à financier nos activités dans le secteur de la pastorale et du Développement.

8. LES SECTES

Notre pays connaît depuis vingt ans une prolifération inquiétante de sectes, les unes d'origine étrangère et soutenues par de puissants moyens financiers, d'autres d'origine locale et dont parfois la couleur politique est à peine déguisée. Le développement des sectes fut telle qu'en 1978 l'autorité politique en interdit 292. En observant à l'action les adeptes des sectes

religieuses, on constate non seulement qu'ils appartiennent à toutes les couches de la population, mais aussi qu'à l'intérieur des sectes apparaît une nouvelle stratification d'ordre social fondée sur la fortune et la formation : les fondateurs, les responsables, les intermédiaires appelés « évangélistes » dans certaines sectes, et la masse.

8.3 Plusieurs causes favorisent l'abandon des grandes confessions chrétiennes et l'adhésion à des sectes :

8.3.1 L'ignorance coupable ou non de leur propre foi en général et des Ecritures en particulier fait que nos fidèles, pris de court par les attaques et les objections des sectes, se retrouvent démunis et incapables de rendre raison de leur foi. Il faut reconnaître que cette ignorance religieuse de nos fidèles interpelle l'Eglise sur les déficiences et les lacunes de notre catéchèse scolaire et catéchuménale.

8.3.2 L'indifférence religieuse et le peu d'intérêt témoigné à la religion préparent le terrain à l'acceptation des premières doctrines et idées tant soit peu alléchantes.

8.3.3 Le relativisme, né parfois d'une mauvaise application ou d'une insuffisante explication des réformes conciliaires ou encore d'une affirma-

tion contestable de l'identité culturelle africaine, aboutit souvent au nivellement des religions et à la négation de toute religion révélée, censée prolonger l'action dominatrice de certaines cultures sur d'autres. Pour mieux convaincre et gagner des adeptes, les chefs de sectes et de mouvements mystiques ne demandent pas à leurs nouvelles recrues d'abandonner leur ancienne religion catholique par exemple.

8.3.4 L'entrée dans les sectes est due parfois au rejet de la foi (apostasie) motivé à tort ou à raison par les attitudes, les comportements et la conduite de certains représentants de l'Eglise.

8.3.5 La doctrine du libre examen, souvent corroborée par des courants de pensée philosophique appris dans des universités étrangères, semble favoriser la multiplication des sectes dans notre pays.

8.3.6 La crise économique et le désir en soi justifié d'un bien-être matériel ont eu pour effet, d'une part, l'engouement pour les sectes qui prennent davantage en compte le salut matériel et, d'autre part, l'exploitation par certains de la naïveté et de la simplicité des gens pour s'enrichir en fondant des sectes dont les collectes leur profiteraient. A cela il faut ajouter le fait

que l'insécurité qui accompagne de tels moments de crise peut favoriser un retour à la religion, et au surnaturel.

8.3.7 Les largesses faites par plusieurs sectes (assistance financière en cas de malheur, octroi de bourses d'étude, emploi, soins médicaux) et les avantages matériels qu'elles offrent (prestige, renommée, promotion professionnelle) ne sont pas sans attirer des adeptes dans les sectes. En un sens, l'Africain reste insatisfait sur l'expression et la pratique de la solidarité et du partage dans les grandes Eglises chrétiennes traditionnelles.

8.3.8 Le sentiment religieux, caractéristique de l'Africain, dispose celui-ci à accueillir les doctrines des sectes et des mouvements mystiques, comme ce fut le cas pour les grandes religions monothéistes.

8.3.9 Plusieurs personnes entrent dans les sectes pour y trouver, disent-ils, l'explication intégrale des vérités que PEglise Catholique leur a toujours cachées.

8.3.10 L'insatisfaction éprouvée dans les grandes religions monothéistes ou dans les confessions chrétiennes traditionnelles, jugées peu conformes ou peu adaptées au génie et aux célébrations africaines, pousse les fidèles à gagner des

sectes où cette expression de la religiosité leur donne plus de satisfaction.

8.4 Le recrutement des membres se fait par prosélytisme, selon diverses solidarités et affinités (parenté, amitié, profession). Le prosélytisme n'hésite pas à utiliser de puissants moyens financiers provenant de l'extérieur.

8.5 Les membres des sectes se distinguent souvent par une fidélité rigoureuse aux prescriptions de leur religion. Ils manifestent souvent des comportements affectés de puritanisme et d'intransigeance (sectarisme). L'on connaît des cas de « conversions » édifiantes : des adeptes ayant entièrement renoncé à la vie licencieuse et désordonnée de jadis.

8.6 Du point de vue pastoral, les sectes interpellent l'Eglise Catholique.

8.6.1 Les sectes étant une remise en question de la foi reçue, la première arme contre leur action corrosive est une formation catéchétique, biblique et historique, plus soignée, une présentation appropriée et inculturée de la foi catholique, de manière à aider nos fidèles à rendre raison de leur foi.

8.6.2 Mieux préparé du point de vue doctrinal, le chrétien doit instaurer un dialogue avec les adeptes des sectes, mais en essayant d'en con-

naître la doctrine du dedans et en toute objectivité, afin de mieux percevoir en quoi exactement les sectes interpellent l'Eglise Catholique.

8.6.3 Vu l'importance que les sectes accordent au bien-être matériel, l'Eglise Catholique aurait avantage à mieux intégrer dans la catéchèse la dimension matérielle du salut de Dieu; autrement dit traduire davantage dans les actes les rapports nécessaires existant entre évangélisation et développement intégral de l'homme; travailler dès lors à combattre la misère et les conditions infra-humaines des populations.

8.6.4 L'Eglise devrait s'efforcer de mieux analyser les facteurs autres que religieux qui jouent dans la prolifération des sectes, encouragée en vue de combattre et d'affaiblir les Eglises officielles.

8.6.5 Pour toute action pastorale dans ce domaine, l'Episcopat du Zaïre entend exploiter les possibilités qu'offrent les communautés ecclésiales vivantes. C'est en effet, dans la vie et la vitalité des communautés ecclésiales vivantes que les fidèles trouveront comme un appui et un soutien pour leur foi en cas de difficulté ou d'hésitation.

9. SANCTUAIRE « BIENHEUREUSE ANUARITE »

9.1 Après la béatification de la Bienheureuse ANUARITE, sa dévotion est allée de plus en plus croissante. A Isiro, plusieurs personnes, notamment les jeunes à la sortie de l'école ou avant d'y aller, se rendent nombreux à la Cathédrale, pour prier à la tombe de Soeur Anuarite.

Il faut aussi signaler les moyens audiovisuels (films, livres, médailles) et la fondation des mouvements de jeunes dit les « Anuarite », qui ont beaucoup contribué à la diffusion de la dévotion au plan national. Des actions de promotion de la femme sont aussi engagées sur la base du message de la Bieuheureuse. Non seulement du Zaïre, mais aussi de quelques pays d'Afrique déjà on se rend en pèlerinage à Isiro pour vénérer la Bienheureuse et se mettre à son école. De plus en plus des demandes affluent au Secrétariat Général de la Conférence Episcopale pour l'obtention des médailles et des biographies de la Bienheureuse. Un prélat africain nous écrivait :

> « Anuarite n'appartient pas qu'au Zaïre : elle appartient à toute l'Afrique ».

9.2 Selon toute prévision, nous connaîtrons des pèlerinages toujours plus nombreux à Isiro dans

les années à venir. Il faudra non seulement organiser l'accueil et l'hébergement des pèlerins, mais aussi aménager un espace suffisamment vaste pour la célébration du culte pendant les pèlerinages au lieu du martyre de Soeur Anuarite.

9.3 C'est pourquoi, d'ores et déjà, un couvent a été aménagé près de la « Maison Bleue » (lieu du martyre), pour les Soeurs de la Jamaa Takatifu, chargées de l'accueil et de l'accompagnement des pèlerins.

9.3.1 C'est aussi pourquoi la CEZ envisage la construction d'une très grande église, destinée aux célébrations liturgiques et paraliturgiques. Compte tenu de la disposition des lieux, le plus pratique serait une vaste église comprenant une crypte tout aussi grande et conçue de manière à permettre aussi des grandes célébrations en plein air.

9.3.2 La Conférence Episcopale du Zaïre compte organiser une grande collecte à l'échelle nationale, en vue de recueillir les fonds nécessaires à la construction du Sanctuaire Anuarite. Les autorités politiques de notre pays portent un grand intérêt à ce projet. Toute aide du Saint-Siège et des Eglises-soeurs sera fort appréciée.

9.3.3 Notre voeu le plus ardent est que ce Sanctuaire soit terminé dans les meilleurs délais, afin d'y transférer les restes de la Bieuheureuse.

II.

ECHANGE DE DISCOURS

1. Discours au Pape Jean-Paul H par Son Eminence le Cardinal MAIULA, Archevêque de Kinshasa au nom des Evêques des Provinces ecclésiastiques de Kinshasa, **Mbandaka et Kananga**

Très Saint Père,

C'est avec une joie indicible que les Evêques du Zaïre reviennent à ROME, vers celui qui a reçu mission du Seigneur Lui-même, de raffermir ses frères dans la foi, l'espérance et la charité. Avec eux, c'est tout le peuple de Dieu vivant au Zaïre qui est heureux d'exprimer, dans un élan unanime, au Pasteur universel, son indéfectible attachement envers le Siège Apostolique en général et plus particulièrement envers le Successeur de Pierre et Vicaire de Jésus-Christ.

Depuis la visite ad limina qui a marqué, il y a cinq ans, le début de la seconde étape de son évangélisation, notre Eglise a poursuivi son engagement dans la voie ouverte devant elle par le Concile et les enseignements du Magistère de l'Eglise.

A présent, nous sommes heureux de pouvoir vous apporter à travers les ombres et les lumières, les modestes résultats des efforts déployés. Nous le faisons dans une sincère humilité, conscients de n'être encore qu'au « commencement d'une oeuvre excellente, avec la conviction que Celui qui nous l'a inspirée en pour-

suivra l'achèvement jusqu'au jour de Jésus-Christ (Phil. 1,6).

Notre généreuse détermination se nourrit de la confiance que nous plaçons dans ce nouveau dialogue avec le Successeur de Pierre, qui nous permettra « de discerner ce qui convient le mieux » (Phil. 1,10).

Permettez, Très Saint Père, que nous puissions vous faire part de quelques points de ce vaste programme qui font l'objet de notre sollicitude pastorale en ce second centenaire de l'évangélisation de notre pays. D'autres éléments de ce programme pastoral vous serons exposés par nos confrères dans d'Episcopat, Evêques des Provinces ecclésiastiques de Kisangani, de Bukavu et de Lubumbashi.

JNCULTURATION

Très tôt après l'érection de la hiérarchie, l'optique de l'inculturation et du surgissement de l'Eglise locale a été au centre des préoccupations de l'Episcopat, soucieux de faire pénétrer l'évangile jusqu'au coeur de la personnalité africaine.

Pour traduire en actes cette option d'inculturation qui apparaît comme une loi fondamentale de toute évangélisation dans les Actes des Apôtres et chez les Pères de l'Eglise, les Evêques ont toujours encouragé l'étude approfondie de la culture de notre peuple et sa confrontation avec les données révélées. Plus parti-

culièrement les Evêques ont donné les orientations pour l'élaboration, l'adaptation des rites et la traduction des textes liturgiques.

Déjà, la sixième Assemblée Plénière avait formulé en son temps, à l'intention de la Sacrée Congrégation des rites, neuf voeux pour la messe et six pour le rituel, axés tous sur la nécessité de faire droit à la culture locale.

Mais le grand projet d'inculturation liturgique qui a été conduit à bonne fin, bien qu'il ne soit encore achevé, est le rite zaïrois de la célébration eucharistique que l'Eglise du Zaïre est heureuse d'offrir à la tradition séculaire de l'Eglise. Le long processus de son élaboration a été une occasion exemplaire de dialogue entre le Saint-Siège et une Eglise particulière. Nous saisissons cette opportunité pour remercier le Siège Apostolique pour les encouragements et le soutien reçus pendant ce cheminement qui attend d'être couronné par une décision opportune de Votre Sainteté.

Dans les années à venir, les Evêques entendent élaborer un rituel inculturé des autres Sacrements et des sacramentaux aux fins d'accompagner, en les christianisant, les moments et les actes principaux de la vie quotidienne des fidèles confiés à notre sollicitude pastorale.

A ce propos, la Conférence Episcopale se réjouit de

beaux résultats des travaux scientifiques fournis par la Faculté de Théologie Catholique de Kinshasa.

Pour stimuler et mieux fonder les recherches du Centre d'Etudes des Religions Africaines et d'autres centres similaires dispersés dans le pays, nous souhaitons la création d'un Centre d'archives ecclésiastiques et de traditions africaines, destiné à une meilleure connaissance de l'histoire de l'évangélisation du Zaïre ainsi qu'à la conservation et à la valorisation de notre culture. En ce qui concerne la formation et l'information de l'opinion publique, la Conférence Episcopale entend promouvoir les moyens de communication sociale conciliables avec les exigences de la quête africaine d'une. identité historique et culturelle propre. Ainsi, par exemple, une attention particulière sera accordée à la dimension orale de la culture africaine. D'autre part, des impératifs du progrès technique et du développement intégral adapté à notre temps et répondant aux aspirations de notre Peuple seront pris en compte.

LAÏCAT

Conscient que la maturité d'une Eglise est indissociable de celle de son laïcat, l'Episcopat encourage la formation d'un laïcat qui participe davantage à la triple fonction du Christ : sanctification, évangélisation et instauration du règne de Dieu.

A cet effet, l'Episcopat a opté pour un double objectif : la création des communautés ecclésiales vivantes qui permettent à l'Eglise particulière de se manifester à la fois comme Eglise communion missionnaire et authentiquement africaine, et la promotion du laïcat qui vise une participation plus grande et plus active des laïcs à la vie et à la mission de l'Eglise. Cette participation a été actualisée notamment par l'institution des ministères non ordonnés : ministère de la présidence de la communauté, ministère de ln parole (catéchèse), ministère de la consolation (malades, mourants, prisonniers), ministère de la famille, ministère des bénédictions.

Les communautés ecclésiales vivantes deviennent petit à petit le lieu ordinaire de la vie quotidienne des chrétiens tandis que la paroisse se présente comme la communion des communautés ecclésiales vivantes.

Tout cela appelle une plus grande attention de l'Episcopat sur une pastorale adéquate et efficace de l'élite intellectuelle et sociale du pays. C'est pourquoi, l'Episcopat se penche régulièrement tant au niveau du Comité Permanent que de l'Assemblée Plénière sur l'action pastorale des aumôneries universitaires tandis qu'il explore de nouvelles voies pour l'accompagnement humain et religieux des intellectuels déjà engagés dans les responsabilités socio-professionnelles.

Une catégorie spéciale de nos fidèles, celles des membres des Forces Armées Zaïroises exige une attention

toute particulière. Pour améliorer le service rendu aujourd'hui par notre aumônerie militaire, nous envisageons de soumettre au Saint-Siège, un projet de création d'un ordinariat aux armées.

FAMILLES CHRETIENNES

Depuis vingt ans, à la suite du Concile Vatican II et des documents émanant de ce Siège Apostolique, la santé spirituelle de la famille et du couple fait l'objet d'une sollicitude spéciale de l'Episcopat du Zaïre.

Effectivement, les mutations rapides et profondes que vit la société zaïroise ébranlent significativement les mentalités, les us et coutumes en matière du couple et de la famille. Pour cela, en plus de nos préoccupations constantes dans le domaine du développement et de la catéchèse, nous encourageons des études sur les éléments philosophiques, anthropologiques et sociologiques concernant le mariage dans la culture zaïroise. Cette tâche incombe aux instances et commissions compétentes de la Conférence Episcopale du Zaïre. Celle-ci y associe tout spécialement la Faculté de Théologie Catholique de Kinshasa. Du point de vue pastoral, on ressent d'une part, la nécessité de confectionner un rituel de la célébration du mariage et d'autre part, celle d'assurer une catéchèse appropriée aux futurs conjoints durant les grandes étapes du mariage tel qu'il est célébré dans notre société.

Mais un problème absolument préoccupant pour l'Episcopat du Zaïre, demeure la politique de la régulation de la croissance démographique dans notre pays. Elle peut atteindre des proportions inquiétantes et compromettre l'avenir même de notre peuple. En effet, elle nous paraît prônée par des puissances étrangères et imposée grâce à des pressions politiques et économiques, tandis qu'elle se présente sous le couvert fallacieux de programmes sanitaires ou de contribution au développement économique du pays.

Pour la solution des problèmes du couple en général et ceux relatifs à la parenté responsable en particulier, la CEZ dans son travail d'animation et plusieurs diocèses dans leur programme pastoral, s'emploient activement à promouvoir une pastorale de la famille qui vise une prise en charge du foyer par des communautés ecclésiales vivantes en veillant à ce que celles-ci comprennent un noyau solide de familles exemplaires profondément croyantes et apostoliques. Nous prions le Saint-Siège de nous aider dans ce combat pour le salut de l'institution familiale; car seule une action au niveau mondial pourrait enrayer le mal et créer un environnement socio-politique favorable à la promotion et à la formation des familles chrétiennes. Dans la ligne de « Familiaris Consortio » nous avons publié une exhortation pastorale aux familles de notre circonscription ecclésiastique.

LES SECTES

Notre pays connaît depuis vingt ans une prolifération inquiétante de sectes et de mouvements mystico-religieux. Du point de vue pastoral, les sectes interpellent l'Eglise Catholique. Plusieurs causes favorisent l'abandon de grandes confessions chrétiennes et l'adhésion à des sectes. L'Eglise devrait s'efforcer de mieux analyser les facteurs qui jouent dans cette prolifération. Etant une remise en question de la foi reçue, la première arme contre l'action corrosive des sectes est une catéchèse plus soignée, appropriée et inculturée de la foi catholique, de manière à aider nos fidèles à rendre raison de leur foi. A cet effet, de petits cahiers bibliques ou catéchétiques répondant aux objections des sectes sont particulièrement utiles.

Pour toute action pastorale dans ce domaine, l'Episcopat du Zaïre entend exploiter les possibilités qu'offrent les C.E.V. C'est en effet dans la vie et la vitalité des C.E.V. que les fidèles trouvent comme un appui et un soutien pour leur foi en cas de difficulté ou d'hésitation.

Ici également, compte tenu de liens des certaines sectes avec les finances et la politique nationales et surtout internationales, la collaboration de toute l'Eglise est nécessaire pour trouver une réponse satisfaisante au phénomène des sectes.

CONCLUSION

Telles sont, Très Saint Père, quelques unes des préoccupations majeures de l'Eglise de Dieu qui vit au Zaïre comme Sacrement de salut en Jésus-Christ reçu par les fidèles et offert à l'ensemble du Peuple Zaïrois par notre ministère apostolique. L'inculturation, le laïcat, les familles chrétiennes et le phénomène des sectes; constituent pour notre ministère une tâche et une préoccupation prioritaire et permanente : en tout temps mais plus particulièrement en cette période de fondation, notre Eglise doit être portée par le Peuple fidèle, regroupé dans des familles chrétiennes et dirigée par l'Esprit de discernement, pour promouvoir ce qui est bon dans notre culture et rejeter toutes les tentations et insinuations du Mal d'où qu'elle viennent.

En communion avec toute l'Eglise et plus particulièrement avec celle qui « préside à la charité », nous espérons mener à bon port le Peuple qui nous est confié et implorons votre paternelle bénédiction pour nous-mêmes et pour tous les habitants du Zaïre.

2. Discours du Pape Jean-Paul 11 aux Evêques des Provinces ecclésiastiques de Kinshasa, Mbandaka et Kananga

(cfr. *L'Osservatore Rowaiio,* n° 18 du 3 mai 1988, page 5; Edition Hebdomadaire)

Cher Monsieur le Cardinal, chers Frères dans l'épiscopat,

1. Je vous remercie des sentiments de confiance que vous venez d'exprimer, Monsieur le Cardinal, au nom de tous les evêques de vos trois provinces, et de la présentation de vos engagements et de vos soucis de Pasteurs. Je vous accueille ici avec une grande joie et, avec vous, j'accueille l'Eglise au Zaïre. Cette Eglise m'a reçu chaleureusement à deux reprises, en 1980 et 1985; et lors de votre précédente visite « ad limina » en 1983, nous avons également abordé ensemble un certain nombre de thèmes importants. Vous m'aviez adressé l'an dernier un document exposant quelques objectifs majeurs de votre pastorale; je les garde présents à l'esprit; ils rejoignent ceux qui viennent d'être présentés. Ce sont là autant d'étapes et d'instruments de votre communion avec le successeur de Pierre et avec les Dicastères du Saint-Siège.

Je sais le zèle que vous déployez au service de vos compatriotes, les multiples initiatives que vous prenez pour répondre aux nécessités de l'Eglise et aux besoins

de la société, au prix souvent de fatigues et de grands sacrifices, dans des diocèses très vastes, avec une population chrétienne dispersée. Que le Seigneur fasse fructifier votre ministère au coeur du continent africain !

2. Je voudrais commencer par méditer avec vous sur *notre mission à'évêques.* Elle a sa source dans les paroles que le Christ Jésus adressa à ses Apôtres, et auxquelles il nous faut sans cesse revenir. Cette mission est bien exprimée dans la première Lettre de saint Pierre (chapitre *5)* et dans les Lettres de saint Paul. Vous venez précisément en pèlerinage auprès de leurs tombeaux pour communier avec eux dans l'ardeur de la profession de foi sur laquelle ils fondaient ici l'Eglise. Nous gardons aussi en mémoire l'exemple de tant de saints Pasteurs, à Rome et dans les autres Eglises particulières. Qu'il suffise de citer Cyprien et Augustin : nous nous situons dans leur lignée. Le Concile Vatican II s'est longuement arrêté à la mission des évêques (cf. Constitution *Lumen gentium,* Décret *Christus Dominus) :* ces textes définissent notre charge de successeurs des Apôtres, aujourd'hui. Et, au moment de votre consécration épiscopale, chacun de vous a reçu, par l'imposition des mains transmise sans interruption depuis les Apôtres, l'Esprit qui fait de vous les giands prêtres et les pasteurs du Peuple saint, *Spiritum principalem.*

Le Seigneur m'a donné, au milieu de vous, la charge de vous affermir — *conjirmare* — dans cette grande mission, afin qu'ensemble nous assurions l'unité de

l'Eglise, sa fidélité, son progrès, selon la volonté du Seigneur.

Cette mission est aussi un grand don de Dieu, un don pour les autres, et de cela nous rendons grâce.

3. *Spiritus principalis : le Pasteur est le Chef* qui rassemble le troupeau, qui marche à sa tête, qui le gouverne en répartissant les ministères, qui, avec ses collaborateurs prêtres, le mène aux sources de la vie, qui veille à ce qu'il soit nourri de la doctrine et des sacrements de la foi, l'entraîne vers la sainteté de vie. Vous avez été établis personnellement responsables de l'annonce et de l'approfondissement de la Parole de Dieu, responsables de la digne célébration des moyens de sanctification, responsables de l'unité. Pour cela, vous devez intervenir avec clarté auprès des hommes, mais tout autant intercéder auprès de Dieu pour votre peuple.

Les institutions d'Eglise ont leurs lois et leur esprit propres, correspondant à l'Evangile. Le Pasteur n'est donc *pas un chef à la maniéré de la société civile.* Jésus nous a avertis le soir de la Cène (cf. *Le* 22,24-27). Le Pasteur dispose de l'autorité nécessaire, mais avec la disponibilité du *Serviteur* qui donne pour ses brebis sa vie, ses forces, son coeur. Une autorité renforcée par l'exemple de sainteté qui accompagne le ministère, selon l'exhortation de Pierre : « Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié, veillant sur lui non par contrainte, mais de bon gré, selon Dieu... en devenant

les modèles du troupeau» *(1 P* 5,2.3). En somme, l'autorité que nous exerçons comme évêques est celle du *père* qui cherche à se faire proche des prêtres, religieux et laïcs, les visite, connaît leurs désirs et leurs besoins, comme le Pasteur connaît ses brebis, les conseille, les encourage, les aide à assumer leurs responsabiltés avec bonté et simplicité de coeur. C'est ce que nous avons promis au moment de notre ordination épiscopale.

4. Chers Frères, notre charge de Pasteurs comprend notamment *le charisme de l'unité.*

La société peut se composer de beaucoup cl'ethnies, ayant chacune son histoire, ses traditions, son originalité, la conscience de ses valeurs. Cette diversité est une richesse pour le pays, à condition que chaque ethnie soit accueillie, respectée, et accepte de collaborer au bien commun de la société et de l'Eglise, sans fermeture, sans défiance à l'égard des autres, sans esprit de clan.

L'Eglise a là encore un témoignage spécifique à donner. A l'exemple du Christ, et selon les exhortations qui jalonnent les Lettres de saint Paul, elle est appelée à manifester accueil, ouverture, bienveillance, solidarité, amour, par-dessus toutes sortes de frontières. C'est dans cet esprit que les diocésains sont invites à recevoir leur évêque, même s'il est d'une ethnie différente, et que celui-ci se fait tout à tous sans privilégier le groupe qui lui est plus familier, sans discrimination

d'aucune sorte. La constitution et le bon fonctionnement des conseils diocésains faciliteront notablement l'esprit de communion entre toutes les forces vives. Le conseil presbytéral et le conseil pastoral, prévus par le droit de l'Eglise, sont des instances très utiles pour éviter l'isolement de l'évêque, pour l'aider, dans le dialogue, à prendre les meilleures décisions, à donner les orientations dynamiques dont prêtres et laïcs ont besoin; à exercer son ministère personnel avec toute sa qualité évangélique.

Oui, vous êtes les *artisans de l'unité diocésaine,* et aussi les serviteurs de *l'unité de l'Eglise au Za'ire,* grâce à votre collaboration confiante dans le cadre des Provinces et de la Conférence épiscopale. La communion se vit également avec les autres Eglises particulières, avec l'Eglise universelle et spécialement avec le Saint-Siège qui est au service de cette communion. Tel est le plus beau visage de l'Eglise depuis les origines : une unité dynamique, qui n'est pas uniformité mais prise en compte des particularités, adhésion à l'essentiel et, par-dessus tout, charité. Et cet exemple ecclésial ne peut manquer d'avoir d'heureuses répercussions sur la société elle-même.

5. Voilà donc la conscience pastorale avec laquelb il convient d'aborder votre ministère épiscopal. L'évangélisation qui est au coeur de ce ministère passe à vos yeux par de nouveaux progrès clans *l'incuiturat*ion *de la foi.* Le Saint-Siège en est convaincu. Et il sait le

sérieux avec lequel vous voulez confronter la culture de votre peuple avec les données révélées pour mieux incarner le message chrétien dans la liturgie, dans la recherche théologique et la catéchèse, dans la pastorale du mariage. Cela suppose, comme vous le dites vous-mêmes, une étude approfondie et critique des coutumes en vigueur chez vous. Pour la faciliter, vous disposez d'un institut d'études spécialisé et vous souhaitez la création d'un centre d'archives ecclésiastiques et de traditions africaines.

En effet, le message évangélique joue un rôle prophétique et critique. Il veut régénérer, passer au crible ce qui serait ambigu, mêlé de faiblesse ou de péché, aussi bien dans vos propres coutumes ancestrales que dans les pratiques récemment importées de l'étranger. Ainsi pourra être assumé tout ce qui est bon, noble et vrai, afin d'exprimer le mystère chrétien selon le génie africain. Cette entreprise demande beaucoup de temps, de lucidité théologique, de discernement spirituel, ainsi qu'une large concertation, en lien avec l'Eglise universelle et en accord avec le Saint-Siège. Tous ceux qui travaillent à cette oeuvre doivent d'abord approfondir la Bible, les Conciles et les documents du Magistère. Assimilant dans la foi le message universel du mystère chrétien, ils pourront l'intégrer dans leur culture. Car, en définitive, ce qui importe au salut, c'est que la même scve du cep qu'est le Christ vivifie tous les sarments.

Pour ce qui est de la *célébration de l'Eucharistie,*

la forme actuellement *ad experimentum* demande encore quelque examen et certaines précisions de nos Dicastères pour entrer dans un missel à l'usage des diocèses du Zaïre. Mais il y a là un bon exemple du dialogue mené avec le Saint-Siège. Je souhaite qu'il en soit de même pour l'ensemble du rituel des sacrements et sacramentaux que vous avez en vue.

6. Quant à la contribution zaïroise à la *recherche théologique*, je m'en étais longuement entretenu avec vous en 1983. Il y a chez vous une floraison de recherches, des essais multiples de réflexion, pour mieux comprendre et exprimer le donné révélé dans la culture zaïroise. C'est une chance, et un apport à la catholicité. Comme je vous le disais, il faut éviter de se refermer sur soi, il faut que le lien au Christ soit réel, profond, primordial. Il faut tenir compte du patrimoine commun de la foi. Et il revient aux évêques, Docteurs et Pères dans la foi, de juger en dernier ressort de l'authenticitc chrétienne des idées et des expériences.

En ce domaine, les *Facultés catholiques de Kinshasa* — théologie, philosophie et centre d'étude des religions africaines — peuvent jouer un rôle déterminant. Elles exercent déjà une notable influence chez vous et dans le continent africain grâce à leurs multiples activités et publications. Je souhaite que la recherche y soit toujours sereine, dans la fidélité au Magistère et dans la poursuite objective de la vérité, indépendamment des pressions de certains groupes ou de certaines

tendances théologiques partiales. Je sais que le comité permanent de la Conférence épiscopale y veille, et j'encourage la concertation de tous les évêques en ce domaine capital. La compétence, la conscience professionnelle, la qualité spirituelle, le sens ecclésial et l'exemple de vie des enseignants seront, comme partout, les garanties les plus sûres du travail scientifique dont l'Eglise a besoin, précisément pour une authentique inculturation. D'autres centres théologiques naissent en Afrique, avec lesquels le centre de Kinshasa pourra collaborer.

Vous avez fait allusion à ta prolifération *des sectes* et à leur action corrosive. Les raisons sont sans doute multiples. Le fait constitue pour l'Eglise une interpellation sérieuse, invitant à développer la formation catéchétique des fidèles et les communautés ecclésiales vivantes, car ceux qui sont tentés par les sectes y cherchent probablement une réponse simple ou syncrétiste à leurs questions, et un soutien chaleureux, qui est de l'ordre de la charité.

7. Parmi vos préoccupations, la formation d'un *la'icai* adulte et compétent, capable d'assumer pleinement ses responsabilités dans l'Eglise et dans le monde, a toujours été centrale. Vos efforts dans ce domaine ont déjà porté beaucoup de fruits, au moins en ce qui concerne la manière d'associer les laïcs aux tâches ecclésiales proprement dites.

Il reste à poursuivre le travail considérable qui consiste à éveiller davantage chez eux le sens de leurs

responsabilités de baptisés vis-à-vis de la société, dans laquelle ils sont appelés à être « le sel de la terre ». Vous le reconnaissez vous-mêmes : l'impact des chrétiens zaïrois dans la gestion des affaires temporelles, suivant l'esprit de l'Evangile, pourrait être plus réel. Pour reprendre le message des Pères au dernier Synode des évêques, le devoir des laïcs a été et reste d'imprégner toujours plus vigoureusement de l'Esprit du Christ les domaines de la. vie en société, de la famille, du travail et de la recherche de meilleures conditions d'existence. C'est de la sorte qu'ils collaborent à la sanctification du monde et à la réalisation du Règne de Dieu.

C'est dire en particulier l'importance de l'apostolat auprès des élites intellectuelles et sociales de votre pays, car il est indispensable — sans confondre les compétences de l'Eglise et de l'Etat — que la parole de salut se fasse entendre au coeur même des grands débats qui mettent en cause l'avenir de votre pays. Faites tout ce qui est possible pour mettre au service des intellectuels de votre nation des prêtres compétents et des moyens de formation adaptés, en vue de les aider à déployer toutes leurs énergies de baptisés.

8. Depuis longtemps déjà, la santé de *la famille et du couple* vous préoccupe. Vous soulignez que le problème fondamental consiste à favoriser la maturation des personnes, pour qu'elles prennent conscience de leurs responsabilités et qu'elles les exercent en vue du

bien de la famille et, en définitive, de la société tout entière. Vous réagissez à juste titre devant certaines politiques malthusiennes qui dévaloriseraient la paternité et la maternité dont vos compatriotes ont toujours reconnu la dignité.

Vous avez relevé, entre autres, qu'une affirmation mal comprise de l'identité culturelle africaine risquait de faire renaître *certaines coutumes défavorables* au mariage chrétien, à savoir : la polygamie, la conclusion du seul mariage coutumier, la recherche de la fécondité sans l'intention d'une union matrimoniale stable. D'un autre côté, vous notez que le rejet inconsidéré de certaines valeurs culturelles africaines n'est pas sans danger, car il peut mener à des unions fragiles, dépourvues des garanties de stabilité qu'offrent les clans et les familles des deux partenaires. Une catéchèse s'avère en effet nécessaire pour que les fidèles découvrent le sens du mariage chrétien et ce qu'il ajoute à l'engagement coutumier des époux. Un vaste travail d'éducation vous attend donc en ce domaine, sans compter l'élaboration d'un rituel pour la célébration du sacrement de mariage qui tienne compte de certains aspects de la tradition africaine. L'Egise, pour sa part, met en relief l'acte du consentement mutuel des époux, comme sceau de leur alliance, parce qu'elle tient à ce que l'essentiel apparaisse nettement au coeur des célébrations.

De même, vous savez l'effort de formation qui vous revient pour faire saisir aux époux ou futurs époux

l'enseignement de l'Eglise sur la paternité et la maternité responsables, sur l'épreuve de la stérilité, sur le rejet de la polygamie, et le respect de l'égale dignité des personnes. Je vous encourage à poursuivre la prise en charge des foyers par les communautés ecclésiales vivantes, elles-mêmes composées de familles croyantes et apostoliques : il y a là des signes prometteurs de développement pour l'Eglise au Zaïre.

Je poursuivrai ces réflexions avec vos Confrères, notamment au sujet des ouvriers apostoliques et des vocations. Au cours des échanges dans les Dicastères, vous développerez ces sujets et d'autres que je n'ai pu évoquer. Je voulais surtout vous montrer l'intérêt que je porte à vos préoccupations majeures et vous affermir dans votre mission de Pasteurs. En signe d'encouragement, je vous donne de grand coeur ma Bénédiction Apostolique, que j'étends à vos collaborateurs et à tous vos diocésains.

3. Discours au Pape Jean-Paul 18 par Son Excellence Monseigneur FÂTAKI, Archevêque de Kisangani, au nom des Evêques des Provinces ecclésiastiques de Kisangani, Bukavu et Lubumbashi

Très Saint Père,

Nous avons l'insigne honneur de vous présenter les hommages déférents des Evêques, Prêtres, Religieux et Religieuses, ainsi que de tous les Fidèles des provinces ecclésiastiques de Kisangani, Bukavu et Lubumbashi, dont la plupart gardent encore tout frais le bon souvenir de vos deux visites inoubliables chez nous.

Aussi, connaissant très bien votre sollicitude pour l'Eglise du Zaïre, nous saisissons cette occasion pour vous faire part de quelques aspects de sa vie qui font objet de nos soucis mais aussi de nos espoirs : notamment les problèmes touchant les vocations sacerdotales, la vie consacrée, l'éducation de la jeunesse, la vie matérielle de nos diocèses et le sanctuaire de la Bienheureuse Anuarite.

1. VOCATIONS SACERDOTALES

En ce qui concerne la promotion des vocations sacerdotales, l'Eglise du Zaïre cherche à concilier la qualité et la quantité, avec l'appui efficace du clergé diocésain, des instituts de vie consacrée et des corn-

munautés ecclésiales vivantes. Pour améliorer tout ce qui est déjà accompli en ce domaine, la Conférence Episcopale du Zaïre entend fonder dans un proche avenir un institut appelé à préparer de manière adéquate ceux qui sont destinés à la formation des candidats au sacerdoce.

En effet, la formation d'un clergé diocésain nombreux, saint, dévoué et compétent s'avère d'autant plus urgent et nécessaire que, d'une part, le nombre des prêtres diminue du fait du vieillissement et de la pénurie du personnel missionnaire. D'autre part, le rythme de la croissance démographique s'accélère et le nombre des fidèles ne cesse de monter. Aussi, à l'heure actuelle, la Conférence Episcopale du Zaïre effectue-t-elle une étude visant un examen global des problèmes du clergé, en vue de prendre de nouvelles mesures qui s'imposent et de donner des directives pastorales opportunes. La moisson demeure abondante et les ouvriers peu nombreux (cf. Mt 9, 37-38).

2. VIE CONSACREE

L'Episcopat du Zaïre, conscient de sa mission et de sa responsabilité de promouvoir, dans l'Eglise particulière, la vie consacrée à l'instar de la vie sacerdotale, vient d'effectuer un travail important d'évaluation de la vie consacrée au Zaïre travail qui, après huit ans de concertation avec les fidèles et les religieux eux-

mêmes, vient d'aboutir à la publication des instructions et directives pastorales appropriées.

Ainsi, ont été abordés la doctrine du Magistère ecclésial sur la vie consacrée, la nécessité d'inculturation des charismes et de la pratique des conseils évangéliques, (cf. *Ad Gentes,* n. 18); les problèmes relatifs à l'implantation des instituts non autochtones et à l'éclosion des instituts autochtones de vie consacrée, la pastorale des vocations religieuses, l'intégration du missionnaire dans l'Eglise locale, la collaboration et le dialogue entre les instituts de vie consacrée.

Il ressort de cet examen global que notre Eglise, malgré le travail accompli, n'est pas encore entièrement implantée ni consolidée spirituellement et matériellement. L'option prioritaire de la hiérarchie comme des congrégations missionnaires doit être pour l'instant d'implanter cette Eglise particulière, en lui apportant tout le soutien spirituel et matériel nécessaire, de telle manière qu'elle puisse, dans la mesure du possible, pourvoir elle-même à ses besoins (cf. *Ad Gentes,* n. 15).

3. EDUCATION DE LA JEUNESSE

Dès Je début de l'Evangélisation, l'Eglise Catholique s'est occupée de l'éducation de notre peuple et surtout de notre jeunesse.

A l'heure actuelle, croyons-nous, c'est dans le do-

maine des valeurs morales que la contribution de l'Eglise est le plus attendue. Mais forte de son expérience d'éducation, l'Eglise Catholique prête aussi son concours dans le secteur strictement pédagogique et administratif.

Aussi, en ce qui concerne ce dernier secteur, après la promulgation d'une nouvelle Loi Scolaire, l'Eglise Catholique a proposé au Conseil Exécutif (Gouvernement) du Zaïre, un projet d'accord sur la gestion des écoles Primaires et Secondaires dans le cadre du renouvellement de la Convention de gestion des Ecoles passée en 1977 entre l'Eglise et la République du Zaïre.

Dans sa contribution à l'Education Nationale, l'Eglise Catholique opte pour des écoles destinées indistinctement à toutes les couches sociales de la population en évitant des écoles réservées aux enfants des seules familles fortunées. Une répartiton judicieuse des charges devra être trouvée qui favorise l'application de cette option, dans le respect des droits et devoirs des parents, d'une part, et de l'Etat, d'autre part (cf. Notre Déclaration...).

Concernant l'Enseignement Supérieur ouvert indistinctement à tous les jeunes Zaïrois qui en remplissent les conditions, l'Eglise Catholique au Zaïre, depuis l'étatisation de l'Université Lovanium de Kinshasa en 1971, se contente d'apporter sa modeste contribution par le témoignage personnel des Catholiques engagés dans ce secteur et par l'organisation de l'aumônene

catholique universitaire. Cependant nous restons disponibles pour une plus grande participation à l'éducation de la jeunesse zaïroise au niveau universitaire.

Pour ce qui est des Sciences Ecclésiastiques, nous profitons de cette occasion pour exprimer publiquement à Votre Sainteté, et à Ses plus proches collaborateurs, notre profonde gratitude pour l'érection des Facultés Catholiques de Kinshasa : c'est un don très précieux et un instrument irremplaçable d'évangélisation de notre peuple.

4. VIE MATERIELLE

La vie matérielle de l'Eglise, peuple de Dieu, comporte des liens profonds avec celle de la communauté des hommes à évangéliser. L'Episcopat du Zaïre estime donc qu'une Eglise particulière ne peut étudier les problèmes de son bien-être matériel en faisant abstraction de la promotion sociale du peuple. Prendre conscience de la pauvreté de l'Eglise particulière doit aller de pair avec un engagement accru dans la lutte pour libérer la population de toutes les servitudes et conditions infra-humaines de vie. Cette lutte pour la libération comprend notamment le combat pour une plus grande justice sociale au plan national et international, l'initiation de la population aux techniques appropriées de développement et de l'épargne, l'éducation à un style de vie qui favorise et encourage la production locale, en même temps qu'il décourage l'introduction

clans les moeurs de besoins superflus et inutilement coûteux. Adopter des habitudes alimentaires du pays, c'est, non seulement s'insérer cultureliement dans son milieu de vie mais aussi s'engager à développer le pays à partir des possibilités locales et à promouvoir le travail et les techniques de notre peuple, au lieu de laisser nos champs en friche pour aller acheter de la nourriture chez des fermiers étrangers. C'est dans ce cadre général d'une libération et d'un développement progressif de la population qu'il convient de situer les différentes contributions des fidèles à la vie matérielle de l'Eglise locale, telles que la dîme, le denier de Saint Pierre et la collecte pour la Journée Mondiale des Missions. Tout en comptant sur l'aide très appréciée des Eglises-Soeurs d'Europe et des USA, nous restons convaincus de l'urgente nécessité de l'auto-subsistance matérielle qui, nous le croyons fermement, restera toujours liée à la promotion et à l'indépendance économique de notre Peuple dans l'interdépendance légitime des Nations.

5. SANCTUAIRE DE LA BIENHEUREUSE ANUARITE

Très Saint Père,

Après la béatification de la Bienheureuse ANUARITE, sa dévotion est allée de plus en plus croissante. A Isiro plusieurs personnes, notamment les jeunes à

la sortie de l'école ou avant d'y aller, se rendent nombreux à la Cathédrale, pour prier à la tombe de Soeur ANUÂRITE. Il faut aussi signaler les moyens audio-visuels (films, livres, médailles) et la fondation des mouvements de jeunes dit les « ANUARITE », qui ont beaucoup contribué à la diffusion de la dévotion au plan national. Des actions de promotion de la femme sont aussi engagées sur la base du message de la Bienheureuse. Non seulement du Zaïre, mais aussi de quelques pays d'Afrique déjà on se rend en pèlerinage à Isiro pour vénérer la Bienheureuse et se mettre à son école. De plus en plus de demandes affluent au Secrétariat Général de la Conférence Episcopale du Zaïre pour l'obtention des médailles et des biographies de la Bienheureuse. Un Prélat africain nous écrivait :

> « ANUARITE n'appartient pas qu'au Zaïre : elle appartient à toute l'Afrique ».

Il a pleinement raison, plus que toute autre personne, un saint a une dimension universelle.

Selon toute prévision, nous connaîtrons des pèlerinages toujours plus nombreux à Isiro dans les années à venir. Il faudra non seulement organiser l'accueil et l'hébergement des pèlerins, mais aussi aménager un espace suffisamment vaste pour la célébration du culte pendant les pèlerinages au lieu du martyre de Soeur ANUARITE.

C'est pourquoi la C.E.Z. envisage la construction

d une église appropriée, destinée aux célébrations liturgiques et paraliturgiques de la foule des pèlerins. A son achèvement, ce sanctuaire pourra abriter les restes de la Bienheureuse.

CONCLUSION

Très Saint Père,

En évoquant en ces quelques lignes, les graves questions relatives au personnel sacerdotal et religieux, et à l'éducation de la Jeunesse, nous n'avons pas voulu passer sous silence cette autre question, extrêmement importante de la vie matérielle de notre Eglise : la qualité de nos vocations religieuses et sacerdotales comme le bien-être général de nos fidèles et de notre peuple en dépendent. En venant à Rome, nous souhaitons renouveler notre engagement pastoral et espérons avec la grâce du Seigneur et votre bénédiction apostolique devenir de jour en jour des intendants fidèles des mystères de Dieu (cf. 1 Cor. 4,1) et des modèles imitables du Troupeau qui nous a été confié (cf. 1 P : 5,3).

4. Discours du Pape Jean-Paul 13 aux Evêques des Provinces ecclésiastiques de Kisangani, Bukavu et Lubumbashi (1)

(1) (Cfr. *L'Osservatore Romano,* 1er mai 1988, p. 4, Ed. Quotidienne

Chers Frères dans l'épiscopat,

1. Au terme de nos entretiens particuliers, j'ai la joie de vous *accueillir* ensemble aujourd'hui, en une réunion fraternelle qui marque l'un des sommets de votre visite « ad limina ». Votre porte-parole, Monseigneur Fataki, Archevêque de Kisangani, vient d'exprimer vos sentiments et il a présenté quelques-unes de vos principales préoccupations pastorales : je l'en remercie vivement.

Avec le document que vous m'avez adressé l'an dernier, et après avoir écouté vos Confrères des trois autres provinces ecclésiastiques, je perçois mieux encore les signes d'espérance et aussi les problèmes de vos diocèses.

2. Dans votre pays, *la pastorale des vocations* a déjà une longue histoire. Ces dernières années, la croissance rapide du nombre des entrées au séminaire a été pour vous un grand réconfort et un signe prometteur, comme en d'autres jeunes Eglises, Dieu soit loué ! Elle vous pose inévitablement certains problèmes : problè-

mes de discernement, problèmes de formation intellectuelle, morale et spirituelle, problèmes d'encadrement approprié du fait du jeune âge des prêtres zaïrois, problèmes financiers, problèmes d'intégration dans une société en mutation. Au cours de votre prochaine Assemblée plénière, vous avez l'intention, du reste, de faire un examen global de ces questions (2).

Quel que soit le nombre des candidats au presbytérat, il importe toujours de vérifier les signes d'une authentique vocation tels que l'Eglise les reconnaît. Ils peuvent se ramener à trois : premièrement, une liberté responsable, témoignant déjà d'une certaine maturité: deuxièmement, une aptitude physique et intellectuelle suffisante au ministère apostolique; enfin, une droiture d'intention en ce qui concerne le service de l'Eglise.

Dès le départ, une première sélection est à faire. Il importe, en effet, d'engager dans la préparation au sacerdoce les jeunes hommes qui donnent l'espoir de remplir comme il convient le service pastoral et d'en porter les exigences. Cette sélection, qui sera facilitée par le séjour dans les maisons de propédeutique, doit être rigoureuse : ce ne serait servir ni l'Eglise ni le candidat que d'engager quiconque imprudemment dans la voie difficile du sacerdoce.

Au séminaire, les formateurs ont la mission de contribuer au discernement de la vocation chez le candidat déjà admis. Ils le font en cherchant à percevoir les orientations profondes du sujet, celles qui structu-

rent de façon durable sa personnalité, inspirent sa conduite et ses réactions. Ils ont à aider le candidat à reconnaître lui-même l'appel de Dieu, en lisant avec foi les signes intérieurs de l'Esprit. Ce patient travail conduira à approfondir progressivement le sens du ministère apostolique et de la consécration qu'il implique. Cela demande du temps, de la disponibilité. Cela requiert des pères du séminaire non seulement une expérience spirituelle et pastorale personnelle, mais encore une grande qualité de présence, d'écoute et de dialogue, dans un climat de confiance et de prière.

Comme beaucoup d'autres Conférences épiscopales du continent africain, vous avez bien conscience que la constitution d'équipes de formateurs du clergé esr l'une de ses urgences et, dans la ligne de Vatican II, je vous encourage à prendre les dispositions nécessaires pour bien préparer les éducateurs spécialisés dans la formation du clergé. Des prêtres d'autres pays vous apportent là une aide de choix; mais il vous faut également convaincre les prêtres zaïrois — dont beaucoup ont acquis des diplômes universitaires — de l'importance vitale de ce ministère pour l'avenir de l'Eglise au Zaïre.

3. Tandis que, dans certaines Eglises, en Occident surtout, le nombre des prêtres diminue et que le clergé vieillit, dans les Eglises jeunes, comme celle du Zaïre, se constitue un ensemble presbytéral jeune, naturellement imprégné de la culture du pays; et le visage de

ces Eglises se dessine de plus en plus clairement, en fonction non seulement des prêtres mais aussi des laïcs, car certains de ceux-ci remplissent souvent des fonctions importantes.

Quel sera ce visage ? En réalité, il dépendra beaucoup de la formation donnée dans les séminaires et continuée par la suite : formation unifiée dans la foi, enracinée dans la Tradition de l'Eglise et intégrant les meilleures valeurs de la culture traditionnelle.

Il n'est pas dans mon propos, dans le cadre de cette rencontre de reprendre en détail toutes les questions relatives au clergé zaïrois. Je rappellerai cependant certaines références essentielles, ne serait-ce qu'en vue de l'examen plus approfondi que vous avez l'intention de faire au cours de votre prochaine Assemblée plénière (2).

La mission du prêtre de Jésus-Christ est avant tout une mission de salut. De fait, le prêtre est ordonné pour faire connaître le Christ et son message; pour mettre ses frères en relation vivante avec Dieu par les sacrements de la foi : pour édifier et guider l'ensemble de ceux qui sont devenus disciples du Christ par le baptême.

En lien avec son évêque, le prêtre a la responsabilité essentielle du ministère cle la Parole. Il l'exerce en annonçant lui-même le message du salut dans l'homélie, pendant les célébrations qu'il préside; en formant et en assistant ceux qui collaborent avec lui dans ce ministère; en coordonnant et en suivant les activités et

les oeuvres mises en place à cet effet, afin que la Parole de Dieu soit enseignée comme il se doit : car il est le garant de l'intégrité de la doctrine.

A côté des prêtres, qui sont avec les diacres les premiers collaborateurs des évêques et les premiers apôtres de l'évangélisation, des laïcs s'engagent de toutes leurs forces dans l'action apostolique et sont amenés à assumer des charges qui comptent dans la communauté. Il importe de les préparer à exercer leur rôle avec compétence, avec un profond sens ecclésial, en communion étroite avec la hiérarchie responsable.

Dans ce but, et pour leur propre ministère, les prêtres seront encouragés à poursuivre un travail intellectuel sérieux. Ils veilleront à développer en eux-mêmes et chez leurs collaborateurs le sens de la responsabilité commune. En outre, ils s'efforceront de reconnaître, discerner, animer et harmoniser les dons et charismes contribuant à l'édification de l'Eglise. Ils seront souvent conduits à faire preuve d'humilité et d'abnégation, dans un esprit de franche collaboration : ce sera le signe qu'ils auront perçu leur ministère pour ce qu'il doit être, à savoir un service désintéressé du Peuple de Dieu, que leur champ d'apostolat soit la ville ou la brousse, dans les conditions de pauvreté que connaissent les fidèles.

Pour vous, chers Frères dans l'épiscopat, je vous invite à demeurer très attentifs à la vie des prêtres et à leur procurer, entre autres, *le ressourcement spt-*

rituel dont ils ont constamment besoin pour accomplir leur mission avec fidélité. Certains d'entre vous déplorent dans le clergé une trop grande préoccupation du profit personnel, du confort, du pouvoir, et un laisser-aller dans la conduite morale. Les prêtres, nous rappelait le Concile, n'ont pas à se modeler sur le monde présent, mais à l'interpeller au nom de l'Evangile.

Une vie spirituelle de qualité est nécessaire pour faire face aux exigences de l'état sacerdotal chez les prêtres séculiers comme chez les religieux : le célibat, signe de notre consécration totale au Royaume de Dieu; la pauvreté, qui est participation à la vie du Christ pauvre et à la condition des pauvres; l'obéissance à l evêque, qui exprime la volonté de service; l'ascèse que requiert un ministère quotidiennement recommencé. L'expérience d'une vie communautaire fraternelle, la prière liturgique et personnelle approfondie, contribuent au tonus de cette vie spirituelle.

Je voudrais enfin rendre hommage avec vous aux *missionnaires* venus d'autres contrées, ces pionniers de la foi, généralement religieux et religieuses : ils ont permis à l'Eglise au Zaïre d'être cette force spirituelle reconnue comme telle aujourd'hui et dont l'influence se fait sentir au-delà des frontières de votre pays. Ces premiers évangélisateurs, et ceux qui maintenant continuent leur oeuvre, méritent la reconnaissance de tous pour leur vie de dévouement désintéressé. Et leur exemple ne manque pas d'inspirer les apôtres d'aujourd'hui

4. En ce qui concerne *la vie consacrée,* elle s'est pratiquement toujours trouvée au coeur de l'Eglise au Zaïre et elle a connu un essor considérable.

Aujourd'hui, un nombre croissant de jeunes Zaïrois et Zaïroises répondent à l'appel à la vie religieuse, soit dans les Instituts internationaux, soit dans des Instituts de droit diocésain, très liés à la culture zaïroise. Ils sont affrontés à des problèmes voisins de ceux concernant le clergé : discernement des vocations, formation appropriée des candidats et candidates, pénurie du personnel d'encadrement, problèmes de subsistance matérielle.

Il vous appartient de veiller à ce que la vie religieuse s'y épanouisse de façon authentique et viable, avec tout ce qui la caractérise essentiellement, sous la responsabilité de Supérieurs solidement formés.

L'option prioritaire que vous soulignez, à propos de la vie consacrée, est l'implantation de l'Eglise particulière. Faisant vôtre le voeu de Vatican II, vous estimez, à juste titre, qu'« une communauté chrétienne doit dès le début être constituée de telle manière qu'elle puisse, dans la mesure du possible, pourvoir elle même à ses besoins » *(Ad gentes,* n. 15).

L'état religieux ne se situe pas entre la condition du clerc et celle du laïc, mais il relève de l'une et de l'autre, comme un don spécial pour toute l'Eglise (cf. *Lumen genlium,* n. 43, et directives *Mutuae relationes,* du 14 mai 1978). Il est une manière propre de parti-

ciper à la nature « sacramentelle » du Peuple de Dieu, en offrant au monde un témoignage visible du mystère du Christ. D'où un style particulier de sanctification et d'apostolat, un « charisme » qui crée une tradition déterminée, avec l'autonomie nécessaire, sans négliger une insertion spéciale dans la vie de l'Eglise locale. Imprégnés des richesses de leur propre patrimoine, les religieux et les religieuses s'efforcent de les exprimer et de les transmettre selon le génie et le caractère de leur pays ou du pays où ils vivent. Ils apportent donc une contribution précieuse et nécessaire à l'enracinement de l'Eglise particulière, tout en maintenant la communion avec l'Eglise universelle.

Avec vos encouragements, il continueront à développer le zèle missionnaire indispensable à toute communauté ecclésiaie. Une Eglise particulière en effet, ne peut garder son dynamisme si elle ne prend pas une part concrète à la mission universelle reçue du Christ qui envoie ses messagers jusqu'aux confins de la terre.

En prenant connaissance de vos problèmes pastoraux d'après votre document de base, j'ai relevé avec satisfaction que « la communauté catholique du Zaïre peut déjà prendre en charge, pour une très grande part, la *vie matérielle* de l'Eglise de ce pays ».

Plus encore, cette recherche d'autosuffisance économique que fait l'Eglise, vous voulez la situer dans le cadre de la promotion sociale du peuple zaïrois. Il est nécessaire en effet que l'Eglise montre l'exemple. Son

désintéressement et sa transparence dans la gestion de ses propres affaires constituent un témoignage important, en manifestant qu'elle recherche avant tout le progrès spirituel des personnes. Elle veut mettre l'accent sur un style de vie simple, qui élimine les besoins superflus avec un souci de plus grande justice entre les hommes.

Je vous encourage à poursuivre ces efforts en vue d'un type de développement vraiment humain, que la récente encyclique sur la question sociale s'est attachée à analyser et à promouvoir. Puissiez-vous demeurer les apôtres de cet esprit de pauvreté évangélique qui conduit plus facilement à la solidarité et au partage, des objectifs prioritaires aujourd'hui !

6. Dans votre pays, comme sur l'ensemble du continent africain, on voit un grand nombre de *jeunes* se tourner aujourd'hui vers l'Eglise, à la recherche de valeurs spirituelles sur lesquelles ils voudraient bâtir un avenir solide. Il y a auprès de la jeunesse de notre temps un magnifique apostolat qui s'offre à vous-mêmes et aux prêtres, aux religieux et religieuses, aux laïcs éducateurs de leurs frères. Mobilisez vos apôtres pour que les jeunes s'ouvrent au message chrétien pour fortifier en eux les valeurs morales de droiture de coeur, de respect des autres, d'esprit de service et de persévérance dans l'effort. Enseignez-leur que le changement technique du monde ne conduit pas à lui seul au progrès, s'il n'est accompagné d'un développement de la

valeur morale des personnes. Dites-leur bien que l'Eglise, loin d'être une secte née hier, est un grand courant de vie qui vient du Christ, par les Apôtres et leurs successeurs dont vous êtes. Qu'ils approfondissent leur foi, à la mesure de leur culture, en priant, en méditant la Bible et en participant aux sacrements, surtout à l'Eucharistie dominicale !

7. Je vous demanderai de transmettre mes encouragements chaleureux à ces jeunes de votre pays. Je vous charge aussi de saluer cordialement de ma part les nombreux catéchistes qui se dévouent quotidiennement sur le terrain. Exprimez aux religieux et aux religieuses ma gratitude et mes souhaits de joyeuse persévérance dans le don au Seigneur. Enfin, dites mon affection à tous les prêtres, aux séminaristes et à leurs formateurs : je les porte spécialement dans ma prière.

Que tous renouvellent leur engagement à être d'authentiques témoins du Christ, en suivant l'exemple d'Anuarite, la première Bienheureuse du Zaïre, dont le rayonnement fortifie dans la foi ses frères et soeurs d'Afrique !

En l'Année mariale, je confie à la Vierge les voeux fervents que je forme pour vos communautés diocésaines. Je vous bénis de grand coeur ainsi que tous les fidèles de vos Provinces.

(2) Pour des raisons d'une plus grande opportunité, Y Assemblée plénière de septembre 1988 a traité des questions socio-économiques du Développement de la Nation.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos

I. Problèmes pastoraux de l'Eglise au Zaïre

1. Inculturation
2. Laïcat
3. Vocations sacerdotales
4. Vie consacrée
3. Familles chrétiennes
6. L'Eglise et l'Education
7. Vie matérielle
8. Les Sectes
9. Sanctuaire « Bienheureuse Anuarite »

11. Echanges de discours

1. Discours de Son Eminence le Cardinal Malula, Archevêque de Kinshasa...
2. Discours du Pape Jean-Paul II
3. Discours de Son Excellence Monseigneur FATAKI, Archevêque de Kisangani
4. Discours du Pape Jean-Paul II

Imprimerie Si Paul/Kinshasa —- Dépôt légal n° 047/89